

Secrétariat général

COMMISSION PERMANENTE
DU 13 DÉCEMBRE 2016



PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE

Présence du mardi 13 décembre 2016	page 2
Modifications intervenues dans l'ordre du jour de la commission permanente	page 3
Ordre du jour définitif	page 4
Approbation du procès-verbal de la commission permanente du mercredi 16 novembre 2016	page 6
Secteur présenté par M. NASROU – Action internationale et tourisme	page 7
Secteur présenté par M. CHARTIER – Économie et emploi	page 9
Secteur présenté par Mme JOUANNO – Écologie et développement durable	page 16
Secteur présenté par M. BEAUDET – Transports	page 21
Secteur présenté par Mme CHAIN-LARCHÉ – Ruralité et agriculture	page 22
Secteur présenté par Mme ÉVREN – Éducation	page 25
Secteur présenté par Mme ÉVREN – Culture	page 26
Secteur présenté par Mme ADLANI – Action sociale, santé et famille	page 28
Secteur présenté par Mme CIUNTU – Administration générale	page 34

FEUILLE DE PRÉSENCE DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2016

ONT SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :

Mesdames Clémentine AUTAIN, Nadège AZZAZ, Véronique COTÉ-MILLARD, Sophie DESCHIENS, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Agnès ÉVREN, Christine FREY, Marie-Pierre de la GONTRIE, Audrey GUIBERT, Hella KRIBI-ROMDHANE, Faten HIDRI, Chantal JOUANNO, Samia KASMI, Philippine LANIESSE, Céline MALAISÉ, Valérie PÉCRESSSE, Florence PORTELLI, Catherine PRIMEVERT, Hamida REZEG, Roseline SARKISSIAN, Béatrice TROUSSARD, Stéphanie VON EUW.

Messieurs Didier BARIANI, Stéphane BEAUDET, Frank CECCONI, Jérôme CHARTIER, Carlos DA SILVA, Geoffroy DIDIER, David DOUILLET, Vincent JEANBRUN, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Jean-Lin LACAPELLE, Aurélien LEGRAND, Didier MIGNOT, Othman NASROU, Julien PROFFIT, Jérémy REDLER, Roberto ROMERO, Mustapha SAADI, Stéphane SALINI, Mounir SATOURI, Pierre SERNE, Thierry SOLÈRE, Rachid TEMAL, Yannick TRIGANCE, Jean-François VIGIER,

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :

Mesdames Farida ADLANI, Mathilde ANDROUËT, Anne CHAIN-LARCHÉ, Marie-Carole CIUNTU, Alexandra DUBLANCHE, Brigitte KUSTER, Brigitte MARSIGNY, Bénédicte MONVILLE-DE CECCO,

Messieurs Benoît HAMON, Frédéric PECHENARD, Jean-Luc ROMERO – MICHEL, Wallerand de SAINT JUST, Yann WEHRLING.

<p style="text-align: center;">MODIFICATIONS INTERVENUES DANS L'ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DÉCEMBRE 2016</p>
--

ORDRE DE PASSAGE DES VICES-PRESIDENTS :

L'ordre de passage des Vices-Présidents est le suivant :

M. NASROU, M. CHARTIER, Mme JOUANNO, M. BEAUDET, Mme CHAIN-LARCHÉ, Mme ÉVREN, Mme ADLANI, Mme CIUNTU

VOTE DE L'URGENCE (mention signalée en rouge dans l'ODJ) :

CP 16-543, CP 16-658

ODRE DU JOUR DÉFINITIF

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHARTIER – Économie et emploi

CP 16-612 : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-001 (191001) « Soutien à la création et au développement des entreprises », action 19100102 « Incitation à la première élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement », chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-003 (191001) « Économie Sociale et Solidaire », action 19100301 « Soutien à l'Économie Sociale et Solidaire » - financement de l'entrepreneuriat : soutien aux réseaux du financement de la création de TPE et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire - soutien au dispositif école régionale des projets

CP 16-616 : Chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme 191001 « Soutien à la création et au développement des entreprises » action 19100101 « Aide à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises innovantes et des TPE et dotation des outils en capital », chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme 191001 « Soutien à la création et au développement des entreprises », action 19100102 « Incitation à la première élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement » - favoriser l'accès au financement en fonds propres des TPE-PME franciliennes : - soutien aux réseaux franciliens de business Angels - mise en œuvre du fonds d'investissement pour les activités économiques dans les quartiers

CP 16-614 : Chapitre 938 « Transports », code fonctionnel P810 « Services communs », programme HP 810 - 020 « Actions spécifiques en matière de tarification » - aide régionale au financement de la gratuité des transports destinée aux jeunes en insertion : renouvellement de la convention entre la Région Île-de-France le STIF et comutitres pour 2017-2019

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR MME JOUANNO – Écologie et développement durable

CP 16-546 : Chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 74 « Politique de l'eau », chapitre 937 « Environnement » Sous-fonction 74 « Politique de l'eau » - affectation d'autorisations de programme en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et humides

CP 16-653 : Chapitre 907 et 937 - attribution de subventions dans le cadre de la « Stratégie régionale pour la biodiversité » affectation décembre 2016

CP 16-654 : Chapitre 907, code fonctionnel 72 « Actions en matière de déchets », programme HP 72001 (172001) « Prévention et gestion des déchets », programme PR 72-001 (472001) « Prévention et gestion des déchets », action « prévention des déchets » (472001053), action « Optimisation de la gestion des déchets » (472001063), chapitre 937, code fonctionnel 72 « Actions en matière de déchets », programme PR (472001) « Prévention et gestion des déchets », action « prévention déchets » (472001053) - attribution de subventions : - politique de prévention et de valorisation des déchets – 4^{ème} affectation 2016 planification régionale « Déchets et économie circulaire » - proposition de composition de la commission consultative - affectation pour des missions d'assistances

CP 16-657 : Chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 73 « Politique de l'air », programme HP 73-002 « Soutien aux actions en faveur de la lutte contre la pollution », action 17300202 « Soutien aux actions de dépollution des sources fixes et mobiles », chapitre 937 « Environnement », sous-fonction 73 « Politique de l'air », programme HP 73-002 « Actions en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique », action 17300203 « Actions liées au PRQA et au SRCAE » - mise en œuvre du plan « Changeons d'air en Île-de-France » - adoption du dispositif « Fonds air-bois soutien au déploiement du « Lab-air »

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BEAUDET – Transports

CP 16-481 : Chapitre 908 « Transport », code fonctionnel 883 « Transports fluviaux », programme PR 883-001 « Aménagement et modernisation des voies navigables » - études et premiers travaux de la mise au gabarit européen de l'Oise navigable (CPER)

CP 16-647 : Déclinaison du dispositif « 100 000 stages pour les jeunes franciliens » dans le cadre de la politique régionale des transports

CP 16-655 : Chapitre 908 « Transports », code Fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme PR 821-001 « Aménagement des infrastructures de voirie nationale » - enfouissement de l'échangeur A14/A86 à Nanterre

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR MME CHAIN-LARCHÉ – Ruralité et agriculture

CP 16-660 : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme « Aménagement et équipement de l'espace rural », action 15300105 « Sauvegarde des commerces de proximité », chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « espaces rural et autres espaces de développement », programme HP 53-001 « Aménagement et équipement de l'espace rural », action 15300103 « Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural » - dispositif de sauvegarde des commerces de proximité en milieu rural : deuxième affectation 2016 fonds d'urgence à destination des communes franciliennes et de leurs groupements touchés par les inondations de fin mai début juin 2016 - quatrième affectation 2016

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Éducation

CP 16-573 : Convention relative à la gestion des cités scolaires du second degré du département de Paris

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Culture

CP 16-395 : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 313 « Patrimoine », programme HP 313-004 (131004) « Développement du patrimoine en Région », action 13100405 « Connaissance et diffusion du patrimoine » du budget 2016 - avenant n°1 à la convention de partenariat avec le conseil en architecture, urbanisme et environnement des Yvelines (CAUE) pour l'étude et la valorisation du patrimoine de Mantes-la-Jolie et convention de mise à disposition de personnel convention de partenariat avec l'association régionale des cités jardins d'Île-de-France

CP 16-543 : Chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », code fonctionnel 313 « Développement du Patrimoine », programme HP 312-002 « Équipements culturels de diffusion et de création », programme HP 312-006 « Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques », programme HP 312-007 « Création et diffusion numériques » Programme HP 312-008 « Construction et aménagement de médiathèques », programme HP 313-004 « Restauration, aménagement et accueil du public des monuments » - aménagement culturel en Île-de-France cinquième affectation pour 2016 -
PROCÉDURE D'URGENCE

CP 16-658 : Aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel fonds de soutien cinéma et audiovisuel 5^{ème} affectation 2016 affectation complémentaire - **PROCÉDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI – Action sociale, santé et famille

CP 16-540 : Chapitre 934 « Santé et action sociale », sous- fonction 42 « Action sociale », programme HP 42-003 (142 003) « Fonds régional de solidarité et soutien aux familles » - attribution de subventions dans le cadre des politiques régionales - appel à projets thématique 2016 - soutien à l'aide alimentaire en Île-de-France cinquième affectation pour 2016

CP 16-562 : Chapitre 934 « Santé et action sociale », sous- fonction 42 « Action sociale », programme HP 42-003 (142 003) « Fonds régional de solidarité et soutien aux familles » - attribution de subventions dans le cadre des politiques régionales - appel à projets thématique 2016 - solidarité famille et enfants - accompagnement personnalisé pour des actions d'éducation et d'insertion sociale

CP 16-600 : Chapitre 934 « Santé et action sociale », sous- fonction 42 « Action sociale », programme HP 42-003 (142 003) « Fonds régional de solidarité et soutien aux familles » - soutien régional aux actions associatives pour les femmes en difficultés cinquième affectation pour 2016

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CIUNTU – Administration générale

CP 16-656 : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil Régional », programme fonctionnement général du CR HP 021-020 - rapport donnant mandats spéciaux aux élus régionaux décembre 2016

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. NASROU – Action internationale et tourisme

CP 16-659 : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 95 « Tourisme et thermalisme », programme HP95-001 « Soutien aux organismes œuvrant dans le domaine du tourisme », action 19500108 « Fonds de soutien au secteur du tourisme » - affectation d'autorisations d'engagement dans le cadre de la politique régionale du tourisme attribution d'une subvention exceptionnelle au comité régional du tourisme

NB : S'il y a lieu, les votes dissociés et/ou particuliers remis par écrit au secrétariat général figureront dans le détail des votes établi à l'issue de la séance pour tous les rapports examinés.

La séance est ouverte par M. Jérôme CHARTIER, vice-président du Conseil régional d'Île-de-France, à 11h.

Vote de l'urgence

M. le Président – Si vous le voulez bien nous allons commencer par voter l'urgence, s'il n'y a pas d'opposition.

Vote de l'urgence

POUR : LR, UDI, CD, S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : FN

ADOPTION

Elle est votée. Merci à tous. Je vous en prie. C'est d'accord. Merci beaucoup. Nous allons commencer par le secteur de Monsieur NASROU, après avoir approuvé le procès-verbal de la commission du 16 novembre. Y a-t-il des observations ? Je vous en prie.

M. TRIGANCE – Avant de commencer, je voudrais d'abord vérifier que nous avons le quorum. Cela mérite peut-être d'être vérifié.

M. le Président – Je pense qu'il faut la moitié du groupe pour demander le quorum. Il me semble que c'est la règle.

M. TRIGANCE – Il faudrait vérifier que nous sommes la moitié. Je pense que le rhume fait son effet.

M. le Président – Mes chers collègues, comme vous le savez, nous pouvons faire quelques procédures. Je pense qu'il faut que nous puissions avancer. Vous verrez que tout le monde va arriver tranquillement. L'idée est de commencer à l'heure pour faire en sorte de terminer dans des horaires raisonnables.

M. TRIGANCE – Nous n'avons pas un ordre du jour si chargé que cela, Monsieur le Président.

M. le Président – En théorie nous devrions pouvoir terminer à 13 heures, si nous y mettons de la bonne volonté. Il faut savoir que nous allons commencer par des secteurs qui, je crois, ne posent aucun problème particulier puisqu'ils font l'objet d'un vote assez favorable.

Approbation du procès-verbal de la Commission permanente du 16 novembre 2016

M. le Président – Mes chers collègues, si vous le voulez bien je propose que nous poursuivions. Cela vous convient-il ? Je vous remercie. Nous allons approuver le procès-verbal. Avez-vous des observations particulières s'agissant du procès-verbal ? Pas d'observation particulière ? Merci à tous.

Approbation du procès-verbal de la Commission permanente du 16 novembre 2016

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. NASROU – Action internationale et tourisme

CP 16-659 : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 95 « Tourisme et thermalisme », programme HP95-001 « Soutien aux organismes œuvrant dans le domaine du tourisme », action 19500108 « Fonds de soutien au secteur du tourisme » - affectation d'autorisations d'engagement dans le cadre de la politique régionale du tourisme attribution d'une subvention exceptionnelle au comité régional du tourisme

Commission du tourisme : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

M. le Président – Nous allons passer au secteur présenté par Monsieur NASROU. J'observe que nous avons une demande de parole de la part du groupe Front de gauche. Qui souhaite prendre la parole ? Je vous en prie Madame MALAISÉ.

Mme MALAISÉ – Merci. Monsieur le Vice-président chargé du tourisme, c'était juste pour alerter les élus concernant ce rapport. Il est question de deux organismes avec lesquels la Région aura un partenariat : Voyages-sncf.com et easyJet.

Il me semble qu'il faut quand même avoir des informations précises sur ces deux organismes, notamment sur voyages-sncf.com. Selon des informations accessibles à tous, d'après BFM Business, 94 % du chiffre de cette structure est réalisé par le groupe Expedia, qui fait partie de ce groupement. La moitié des bénéficiaires passe par plusieurs paradis fiscaux, notamment le Luxembourg, les Iles Caïmans, les Iles Vierges britanniques et Singapour. Il multiplie également les pratiques anti concurrentielles. Le Conseil de la concurrence les a sanctionnés à plusieurs reprises. Des condamnations ont aussi été confirmées en cour de cassation, et cetera.

Il me semble qu'avant qu'une collectivité publique comme la nôtre puisse contracter des partenariats avec ce genre de partenaire, il devrait avoir des principes, notamment celui que ces entreprises ne placent pas une partie de leurs bénéfices dans les paradis fiscaux et ne pratiquent pas leur activité de façon anti concurrentielle. Pour easyJet, qui est un autre partenaire, il faudrait notamment qu'il ne discrimine pas les personnes handicapées. Ils ont été plusieurs fois rappelés par la loi, notamment par la HALDE, mais aussi par différents arrêts rendus par des tribunaux administratifs. Ils ont aussi été condamnés pour publicité mensongère. Il me semble qu'il devrait y avoir des critères d'éthique dans les politiques mises en œuvre par notre collectivité territoriale.

Il est beaucoup question en ce moment de patriotisme économique. Il me semble que soutenir des entreprises qui ont ce genre de pratiques à la fois de paradis fiscaux, de pratiques anti concurrentielles et de discriminations à l'embauche ne doit pas être mis en œuvre par la première région d'Europe.

M. le Président – Merci infiniment. Monsieur le Vice-Président, vous apportez quelques éléments de réponse.

M. NASROU – Merci, Monsieur le Président. Merci Madame MALAISÉ. Si je comprends bien votre préoccupation par rapport à la sélection des partenaires que vous envisagez, je dois vous préciser que c'est une sélection que nous n'avons pas faite nous-mêmes.

Elle est faite conjointement avec l'État et la Ville de Paris. Par ailleurs, c'est une sélection qui implique aussi les professionnels du tourisme public et privé qui ont aussi choisi un certain nombre de partenaires. Je précise pour l'ensemble des membres de la Commission permanente qu'il s'agit ici d'un plan de communication conjoint État-Ville de Paris-Région. Il vous est proposé dans ce rapport, pour commencer, de débloquer 500 000 euros sur la contribution qui sera celle de la Région dans ce plan exceptionnel pour faire face à la crise du secteur. Encore une fois, quoi que nous pensions des différents acteurs, ils ont été sélectionnés conjointement par l'État, la Ville de Paris et le Comité régional du Tourisme en lien avec les professionnels. Quel que soit le jugement que nous portons sur leur éthique, comme vous le faites, ils sont incontournables sur ce secteur, qu'il s'agisse du groupe Expedia, d'easyJet et nous pourrions en citer d'autres.

Encore une fois, nous ne sommes pas intervenus dans la sélection des partenaires. J'assume d'être agnostique et assez pragmatique sur la promotion que nous voulons faire à l'international, malheureusement avec les transporteurs qui sont présents et qui pèsent sur le secteur, qu'il s'agisse de ceux pour lesquels vous avez une préférence politique ou pas. Je comprends donc votre préoccupation, mais encore une fois c'est une sélection qui est non seulement faite par le Comité Régional du Tourisme, par les professionnels, par l'État et par la Ville de Paris. Il ne nous est pas possible d'en sélectionner certains plutôt que d'autres sur des critères qui ne sont pas strictement touristiques, mais j'entends votre remarque.

M. le Président – Merci beaucoup pour ces informations complètes Monsieur le Vice-Président. Y a-t-il d'autres points à évoquer ? Nous allons pouvoir mettre aux voix l'ensemble du secteur ? Pardon, je vous en prie. Excusez-moi je ne vous avais pas vu. Vous avez la parole, Monsieur SATOURI.

EXPLICATION DE VOTE

M. SATOURI (EELVA) – Merci Monsieur le Président. J'ai une explication de vote. J'entends les arguments et les informations données par le vice-président. J'entends moins dire que les arguments de ma collègue Céline MALAISÉ sont politiques.

Je pense que prendre des distances avec des structures qui travaillent avec les paradis fiscaux est quelque chose qui peut être transparent et dépasser les bancs de l'opposition. Pour toutes ces raisons, nous allons nous abstenir sur ce rapport, Monsieur le Président.

M. le Président – Merci beaucoup Monsieur SATOURI. Si vous le voulez bien, je mets aux voix le rapport CP16-659. Je vais demander à celles et ceux qui sont d'avis de l'approuver de le manifester en levant la main. Je vous remercie. Avis contraire et abstentions ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°16-659

POUR : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R, EELVA, FdG, RCDE

ADOPTION

M. le Président – Nous en terminons avec le secteur présenté par M. NASROU et je cède la parole à Madame JOUANNO.

Mme Chantal JOUANNO prend la présidence de la Commission permanente.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHARTIER – Économie et emploi

CP 16-612 : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-001 (191001) « Soutien à la création et au développement des entreprises », action 19100102 « Incitation à la première élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement », chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme HP 91-003 (191001) « Économie Sociale et Solidaire », action 19100301 « Soutien à l'Économie Sociale et Solidaire » - financement de l'entrepreneuriat : soutien aux réseaux du financement de la création de TPE et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire - soutien au dispositif école régionale des projets

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Merci. Nous passons donc au secteur de M. CHARTIER. Il s'agit du rapport CP 16-612. J'ai une motion de rejet du Front National.

Motion de rejet n°1 (FN)

M. LEGRAND (FN) – Merci. Il s'agit d'une motion de rejet en forme d'interrogation sur le fait qu'aucune des délibérations mentionnées dans le rapport n'est jointe en annexe, ce qui nuit à notre droit d'amendement de ces délibérations. Nous déposons de ce fait une motion de rejet.

Mme la Présidente – Merci Monsieur le Vice-Président.

M. CHARTIER – J'entends la motion de rejet de procédure. J'ai bien compris.

Mme la Présidente – Je mets aux voix cette motion de rejet. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est rejetée. Le Front de gauche ne prend pas part au vote.

Vote de la motion de rejet n° 1 (FN)

POUR : FN
CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, RCDE
NPPV : FdG

REJET

Mme la Présidente – J'ai un amendement numéro 5 présenté par le Front de gauche.

Amendement n°5 (FdG)

Mme MALAISÉ (FdG) – Il s'agit d'un amendement sur le soutien à l'URSCOP. Le présent rapport nous propose d'apporter un soutien à l'URSCOP à hauteur de 150 000 euros pour soutenir à la fois ses missions de promotion et de sensibilisation sur le statut coopératif pour la création, la reprise et la transmission de sociétés sous forme de coopératives.

Or, 120 000 euros sont prévus dans ce cadre pour la création, la reprise ou la transmission en SCOP pour une trentaine de projets envisagés. Il nous semble que la Région doit être davantage active dans son soutien aux SCOP qui représentent un modèle d'entreprise porteur de forte valeur sociale. Nous proposons donc dans cet amendement de renforcer l'engagement financier de la Région en faveur de l'URSCOP à hauteur de 250 000 euros, avec un objectif minimal d'une cinquantaine d'entreprises soutenues.

Mme la Présidente – Bien. Monsieur CHARTIER.

M. CHARTIER – Merci Madame la Présidente. Je voudrais simplement vous dire que nous avons discuté avec l'URSCOP de ce niveau de participation en début d'année. Je vous remercie de mentionner ce nombre de projets. C'est exactement le même que l'an dernier.

Cela signifie que pour moins d'investissements, nous arrivons exactement au même résultat. Qu'avons-nous fait ? Nous avons concentré l'action de l'URSCOP par rapport à l'essentiel. En l'occurrence nous sommes très satisfaits de la façon dont l'URSCOP assume sa responsabilité. Vous avez raison d'encourager ce modèle. Je l'encourage moi-même. C'est un vrai modèle utile. C'est un modèle alternatif au modèle classique de l'organisation des sociétés. En l'occurrence, j'espère que l'URSCOP, qui a finalement une subvention avec un vrai objectif de développement de ses missions, continuera dans cette trajectoire.

Mme la Présidente – Madame MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – Nous allons maintenir cet amendement. En effet, pour encourager, je pense qu'il faut aussi un encouragement budgétaire.

Mme la Présidente – Qui est favorable à cet amendement ? Qui est contre cet amendement ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n° 5 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n° 6 du FN.

Amendement n°6 (FN)

M. LEGRAND (FN) – Merci Madame la Présidente. Monsieur le Vice-Président, vous êtes familier de ces amendements. Vous y reconnaissez la patte de Wallerand de SAINT JUST, avec toujours la même logique politique qui consiste à vérifier que la subvention régionale contribue bien à la création d'emplois, ou à minima au maintien de l'emploi, comme cela se fait dans d'autres régions. Vous savez que c'est une chose à laquelle il tient beaucoup et qui est aussi un point de bon sens dans l'utilisation des deniers publics.

M. CHARTIER – Pardon Madame la Présidente. Merci beaucoup. Comme vous connaissez mes conversations avec Wallerand de SAINT JUST sur le sujet ici en commission, vous savez que depuis plusieurs semaines nous avons entrepris cette démarche pour voir comment nous pouvons légalement systématiser cette logique.

C'est une bonne logique puisque c'est celle de la Présidente et de moi-même. Par conséquent nous souhaitons simplement vérifier quelques éléments, notamment de forme, sur la faisabilité de l'opération. En revanche, sachez-le, c'est notre priorité systématique. Je dirai même que c'est notre priorité absolue.

Mme Valérie PÉCRESE prend la présidence de la Commission permanente.

Mme la Présidente – Merci Monsieur le Vice-Président. L'amendement est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Avez-vous une explication de vote, Monsieur KIENZLEN ? Ne prend pas part au vote (NPPV).

Vote de l'amendement n° 6 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, UDI, EELVA, CD, FdG

NPPV : S&R, RCDE

REJET

Mme la Présidente – Il y a un amendement 12 S&R, Madame KRIBI-ROMDHANE.

Amendement n°12 (S&R)

Mme KRIBI-ROMDHANE (S&R) – Oui, il s'agit d'évoquer ce matin la question de l'aide à la création d'entreprises, mais aussi l'économie sociale et solidaire. Nous avons déposé un amendement qui consiste à rétablir un dispositif suspendu en 2016.

Il s'agit des groupements de créateurs, puisque vous savez que l'activité marchande seule ne peut pas être un débouché suffisant pour la création d'emplois et d'entreprises dans les quartiers politiques de la ville. Nous proposons donc naturellement que soit abordée cette question et que soient rétablis les groupements de créateurs. D'autant plus que vous aviez annoncé que cette question serait remise sur la table lors des discussions sur le SRDEII. Cette question n'est pas mentionnée dans le texte qui nous a été fourni. À travers cet amendement, nous demandons des engagements pour 2017.

Par ailleurs, j'en profite pour vous poser une question sur votre politique en matière d'ESS (Économie Sociale et Solidaire) puisque vous avez convoqué une conférence régionale de l'ESS dans le cadre de la SRDEII le 19 octobre. Nous n'avons pas eu de suite. Nous aimerions donc avoir quelques éléments pour évoquer ce qui s'y est dit et les conclusions que vous en tirez.

Nous avons aussi entendu parler de la fermeture de l'organisme associé chargé de l'ESS : l'Atelier, au profit de la CRESS qui, comme vous le savez, n'est pas un organisme associé. Il n'a pas du tout la même vocation. Nous souhaiterions donc que vous nous disiez d'une part si vous confirmez cette information. D'autre part, si elle était confirmée, nous aimerions que vous nous parliez de ce que deviennent les salariés de l'Atelier et quel est le sens de cette mesure.

Enfin, vous commandez une étude sur la définition d'une politique régionale de soutien à l'ESS qui coûte 25 000 euros à la Région. Nous nous interrogeons. Il y a eu des discussions dans le cadre de cette conférence régionale du 19 octobre, cela ne vous suffit-il pas ? Cette étude n'est-elle pas une solution pour vous afin de contourner la participation des acteurs, leurs revendications et le message qu'ils portent ? Cela ne vous conviendrait-il pas et le contourneriez-vous à travers une étude réalisée par un cabinet ? Voilà quelques questions très concrètes pour nous permettre de mieux comprendre votre logique en matière d'économie sociale et solidaire.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. CHARTIER – Merci Madame la Présidente. Ce sont des questions très concrètes auxquelles j'espère répondre très concrètement. En deux mots, je reprendrai d'abord le dernier élément, puisque c'est consécutif.

Pour reprendre les éléments, vous l'avez dit très justement d'ailleurs, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire n'est pas un organisme associé. Il est donc assez logique que la Région engage une étude pour déterminer quelle est l'articulation de son soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire, indépendamment de ce que va faire la CRESS. La loi le dit, cette dernière reprend des missions qui avaient été auparavant confiées à l'Atelier. Au fond, du fait de la loi, l'Atelier se trouve dépouillé des responsabilités qui étaient les siennes, puisque c'est la CRESS qui doit les reprendre. Ainsi va le cadre juridique. Les personnes qui sont aujourd'hui aux responsabilités dans le cadre de la majorité nationale ont décidé. Nous sommes obligés d'appliquer les décisions puisque nous sommes de bons républicains.

Ces décisions ont été prises par la majorité actuelle, et par conséquent, elles dépouillent l'Atelier de ses responsabilités. Ainsi va la vie et nous en tirons les conséquences. C'est normal. C'est ainsi. Puisque nous en tirons les conséquences, nous sommes contraints de revoir le dispositif de l'Atelier, du fait du vote de la CRESS, et en l'occurrence de sa création et de ses responsabilités.

S'agissant de la CRESS, comme vous le savez, nous avons pris la décision de soutenir cette Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire. Elle s'est réunie le 19 octobre dans le cadre de la consultation préalable au SRDEII. Elle a rendu ses conclusions. Elle sera à nouveau réunie en début d'année. Nous entretenons avec le Président Éric FORTI des relations très proches qui nous permettent de bien articuler la responsabilité qui est celle de la CRESS et celle que doit prendre la Région. C'est la raison pour laquelle cette étude de 25 000 euros n'est pas encore attribuée. En l'occurrence, elle nous permettra d'avoir une stratégie articulée concernant l'ESS.

Mme la Présidente – Madame KRIBI-ROMDHANE, j'ajoute que nous avons rencontré tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ils se sont émus d'être tenus si éloignés de tous les dispositifs régionaux.

Externaliser l'Atelier l'a amené à réaliser ses activités dans son coin. L'ESS était très peu partie prenante à nos marchés, très peu partie prenante à nos dispositifs d'aide du type PM'up et très peu partie prenante à nos dispositifs de fonds européens. Tout l'objectif réside dans le fait que Jérôme CHARTIER intègre vraiment la logique ESS dans sa direction des affaires économiques et puisse en faire un vrai secteur à part entière de notre action.

L'amendement est-il maintenu ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n° 12 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – Nous présentons le rapport CP 16-612. Qui est pour ce rapport ? Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Nous n'avons pas vu le vote du groupe UDI. Vous êtes pour ? Bien.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°16-612

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-616 : Chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme 191001 « Soutien à la création et au développement des entreprises » action 19100101 « Aide à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises innovantes et des TPE et dotation des outils en capital », chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme 191001 « Soutien à la création et au développement des entreprises », action 19100102 « Incitation à la première élaboration des projets, appui aux porteurs de projets et fonctionnement de la gamme des aides au financement » - favoriser l'accès au financement en fonds propres des TPE-PME franciliennes : - soutien aux réseaux franciliens de business Angels - mise en œuvre du fonds d'investissement pour les activités économiques dans les quartiers

Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous avons maintenant le rapport CP16-616 et un amendement 7 FN.

Amendement n°7 (FN)

M. LEGRAND (FN) – C'est un amendement qui reste dans la même logique, puisqu'il s'agit à peu près du même amendement. J'imagine que la réponse est la même.

Mme la Présidente – Avons-nous la même réponse, Monsieur le Président ? Oui. Avons-nous le même vote ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n° 7 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, UDI, EELVA, CD, FdG

NPPV : S&R, RCDE

REJET

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n°4 Front de Gauche.

Amendement n°4 (FdG)

M. MALAISÉ (FdG) – Il s'agit d'un amendement portant sur la création du fonds d'investissement pour les activités économiques dans les quartiers afin de supprimer l'article 2. En effet, l'objectif de cet article est de mettre en œuvre un fonds d'investissement pour les activités économiques dans les quartiers tel que cela a été voté en délibération lors de précédents conseils régionaux.

La Région a sélectionné une société de gestion appelée IMPACT Partenaires. Selon le rapport, elle apparaissait a priori comme le meilleur candidat, chose dont nous ne doutons pas, d'après les critères de l'exécutif régional. Selon les termes du rapport, ce fonds repose sur un partenariat avec quinze franchiseurs d'envergure nationale. Ce sont Carrefour, Speedy, Burger King, Pizza Hut, etc. Je vous passe la longue liste. Ce sont des partenaires davantage réputés pour leur recours intensif à l'emploi précaire et au non-respect du droit du travail que par leur engagement dans la lutte contre les inégalités sociales dans les quartiers.

Ceci étant dit, ce qui pose réellement problème c'est le principe même du "Social Impact Bond". Ce projet a pour ambition de créer le "*premier Social Impact Bond français*". Ne sachant pas exactement ce que cela signifie, et étant une élue assez attentive et persévérante pour acquérir un savoir universel, je me suis donc renseignée. Il semble que ces investissements à impact social, puisque cela peut être traduit ainsi en français, ont pour principe de déléguer le financement d'actions sociales à

des structures financières privées. Ces structures financières privées fixent donc des actions et des objectifs de résultats et introduisent un critère de rentabilité sur lequel elles vont se rémunérer. Ce qui signifie en réalité que dans le cadre d'actions de lutte contre les inégalités sociales dans les quartiers, le critère de rentabilité est introduit de cette manière-là. Il nous semble que ce critère de rentabilité n'a rien à faire dans ce genre d'action.

En d'autres termes, c'est une transposition du partenariat public-privé qui se voit appliqué dans le domaine associatif. C'est une logique de financiarisation à outrance introduite dans le domaine associatif. Je me pose la question : de la part d'une collectivité territoriale comme la Région, est-ce réellement nécessaire de passer par ce dispositif ?

Les partenariats public-privé ont été très décriés par nombre de rapports comme des bombes à retardement. L'investissement à impact social dans les quartiers populaires qui sera choisi peut-il aussi être une autre bombe à retardement ? Ce n'est pas une petite somme qui est investie dans cet *Impact Social Bond*. C'est la raison pour laquelle nous demandons de retirer ce rapport afin que l'ensemble des élus se renseigne sur ce genre de dispositif, puisque c'est le premier en France, afin qu'ils aient un avis plus avisé et critique.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. CHARTIER – Merci Madame la Présidente. Merci Madame MALAISE et bravo pour votre implication. Il est vrai que vous êtes très studieuse et très impliquée. Je compléterai donc de façon très précise, si vous me le permettez, sur ce que nous appelons les SIB.

Les *Social Impact Bonds* ne sont pas exactement ce que vous avez décrit. Au fond, c'est en quelque sorte un outil qui permet d'évaluer la performance de l'action sociale. Cela permet de se demander si l'objectif recherché est véritablement atteint. C'est un dispositif qui est en train d'être mis en œuvre au niveau mondial, quels que soient les pays, pour pouvoir évaluer les résultats d'une action sociale. Cela permet de faire en sorte que, s'il y a des résultats, alors effectivement tout le monde gagne davantage de performance.

C'est une idée qui est en train de faire son chemin en France et qui n'est pour l'instant pas développée. Elle n'est notamment pas développée dans ce fonds d'investissement Quartiers Politique de la Ville. Cela signifie qu'aujourd'hui il n'y a pas de dispositif SIB mis en place dans ce fonds que nous lançons. En revanche, IMPACT Partenaires est intéressé pour le lancer. Nous réfléchissons parce que nous voulons voir quelles sont leurs idées de modalités s'agissant de la mise en place d'un tel dispositif d'incitation aux résultats et à la performance. Vous savez que nous sommes dans la culture de la performance. Nous voulons des résultats provenant de l'argent public. C'est notre vision. J'ai compris que ce n'était pas la vôtre. Je la respecte. Mais notre vision est que l'argent public doit servir à quelque chose.

Au fond, les Français et les Franciliens en particulier doivent voir le retour de l'argent qu'ils confient à l'État sur les actions qu'il mène. Cela vaut autant pour l'État déconcentré que pour l'État décentralisé. C'est la raison pour laquelle cette démarche est bonne, mais en l'occurrence, elle n'est pas aujourd'hui dans l'objet même de ce fonds QPV. C'est la raison pour laquelle votre amendement est en réalité sans objet.

Mme MALAISE (FdG) – Il est maintenu puisque c'est une logique à l'œuvre qui consiste à la fois à privatiser les aides publiques et à les financiariser. Cet amendement a un objet. Il y a une vision politique qui est opposée. Il est donc maintenu.

Mme la Présidente – Bien. Nous allons le mettre aux voix. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n° 4 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Amendement n°8 (FN)

L'amendement 8 FN est irrecevable parce qu'il porte sur l'exposé des motifs. Nous n'avons pas l'amendement sur l'exposé des motifs, Monsieur LEGRAND.

M. LEGRAND (FN) – Il porte sur une annexe au rapport et pas sur l'exposé des motifs lui-même. Il y a donc une véritable interrogation sur ce point.

M. BONNEAU – Les annexes au rapport ne constituent pas la délibération. S'il y a une annexe à la délibération, nous pouvons faire un amendement sur ce point. C'est la différence. Voulez-vous que je le précise ?

Mme la Présidente – Je vais donner la parole à M. BONNEAU qui va nous expliquer la subtilité entre annexes au rapport et annexes à la délibération.

BONNEAU – Bonjour à tous. Oui, il y a effectivement une subtilité entre annexe au rapport et annexe à la délibération. Lorsqu'il s'agit d'une annexe à la délibération, c'est en réalité une partie de la délibération. C'est donc amendable. Nous pouvons faire un amendement. Lorsque c'est une annexe au rapport, c'est comme un exposé des motifs et ce n'est donc pas amendable.

Mme la Présidente – Bien. Nous appliquerons désormais cette règle dans les six prochaines années, comme nous l'avons fait pour les 17 années précédentes. Il y a une demande de parole du groupe S&R.

Mme AZZAZ (S&R) – Madame KRIBI parlait de développement économique. Le dispositif présenté a été mis en place par le nouvel exécutif sur le même modèle que le dispositif Rebonds voté par le précédent exécutif. Les périmètres sont d'ailleurs les mêmes. Seul le nom a en réalité changé.

Nous avons été sollicités par plusieurs entreprises qui remplissent les critères d'éligibilité à ce dispositif. Cela fait plusieurs mois qu'ils sont en lien avec les services régionaux. M. le vice-président CHARTIER en a été informé par courriel et à l'occasion des réunions de la commission du Développement Économique. Pourtant, les dossiers n'ont toujours pas été présentés à la Commission permanente, ce qui nous a amenés à rechercher le nombre de dossiers "Back'up sauvegardes et reprises" soumis au vote de la CP.

Or, la ligne budgétaire sur laquelle se trouvent les deux millions d'euros dédiés à ce dispositif ne semble pas avoir été touchée durant l'année 2016. Aussi, nous nous interrogeons. Est-ce un choix politique délibéré qui vous amène à n'instruire aucun dossier ? Ou est-ce que le dispositif Back'up plus simple et plus rapide ne l'est finalement pas tant que cela ? Enfin, quand pourrions-nous avoir une première évaluation des dispositifs Up ?

Mme la Présidente – Monsieur CHARTIER.

M. CHARTIER – Merci Madame la Présidente. Il y aura une évaluation des dispositifs Up dès lors qu'ils auront une année d'existence. Ils ont été mis en place en septembre. C'est la raison pour laquelle le délai entre septembre et aujourd'hui est un délai très court. Comme vous le savez, le dispositif Back'up est étudié en direct par les services.

Je crois que chaque entreprise dont le dossier m'a été présenté par courriel a systématiquement été instruite. Elles l'ont été immédiatement par le service, dans les 24 heures. En revanche, il y a des procédures très précises. Quelles sont-elles ? Dans l'esprit, Back'up est conçu pour une entreprise qui va très bien. Son activité et sa rentabilité sont assurées, mais elle connaît un accident. Cela peut-être un accident industriel provoqué par un incendie ou d'autres raisons, mais c'est un événement passager qui n'a rien à voir avec son fonctionnement structurel. Back'up fonctionne dans ce cas. C'est la raison pour laquelle il y a parfois des mauvaises compréhensions sur l'utilisation de Back'up. Je vous donne un exemple.

Une entreprise est reprise par les salariés. Back'up ne peut pas fonctionner parce que nous sommes dans le cas d'une reprise. Dans ce cas, Back'up ne peut pas opérer. Nous sommes donc très précis sur le cadre de Back'up. C'est le seul moyen pour que ce dispositif fonctionne véritablement. Souvenez-vous de l'affaire dramatique des frères KOUACHI à Dammartin-en-Goële. C'est typiquement un cas où Back'up peut intervenir. En l'occurrence l'investissement massif peut dans ce cas être débloqué pour faire en sorte que l'imprimerie puisse retrouver immédiatement un fonctionnement normal et que les salariés puissent continuer leur travail, quitte à ce qu'ils soient délocalisés pendant un temps dans un bâtiment en location.

Dans ce cas, l'allocation peut être prise en charge par Back'up le temps que l'assurance joue son rôle et que Back'up prenne la différence entre le remboursement de l'assurance et le coût du bâtiment. C'est tout l'esprit de Back'up. Il s'applique donc dans des situations très particulières. Je suis à la fois précis et parfois très technique. Je m'en excuse, mais cela permet de clarifier les choses sur l'utilisation de Back'up.

Mme la Présidente – Merci Monsieur le Vice-Président. Nous allons mettre aux voix le rapport CP16-616. Monsieur SATOURI, avez-vous une explication de vote ?

EXPLICATION DE VOTE

M. SATOURI – Je dois dire au vice-président que les réponses à la présentation de l'amendement de Madame MALAISÉ tout à l'heure ne nous ont pas complètement convaincus. C'est pour cela que nous avons voté pour l'amendement. Nous sommes logiques et nous voterons donc contre l'article 2 dans le cadre du rapport.

Mme la Présidente – Merci Monsieur SATOURI. Je vais mettre aux voix.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°16-616

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (sauf article 2), CD, FdG (sauf article 2), RCDE

CONTRE : EELVA (article 2), FdG (article 2)

ADOPTION

CP 16-614 : Chapitre 938 « Transports », code fonctionnel P810 « Services communs », programme HP 810 - 020 « Actions spécifiques en matière de tarification » - aide régionale au financement de la gratuité des transports destinée aux jeunes en insertion : renouvellement de la convention entre la Région Île-de-France le STIF et comutitres pour 2017-2019

*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***

*Commission des transports : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – J'ai une demande de parole EELVA.

M. SERNE (EELVA) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, il s'agit d'une prise de parole concernant le dispositif de financement de la gratuité des transports destinés aux jeunes en insertion dans une convention avec le STIF.

Je voudrai rappeler qu'après plusieurs mois de mise en application de votre décision sur un autre dispositif de soutien à une partie des usagers, qui était la réduction pour les usagers disposant de l'aide médicale d'État, les remontées du terrain que nous avons, et notamment d'un certain nombre d'associations, confirment ce que nous craignons. Je veux parler des situations dramatiques qui donnent l'occasion de courriers qui commencent à arriver maintenant au syndicat des transports d'Ile-de-France. Ils signalent, individuellement ou collectivement, des cas très compliqués. Un certain nombre de familles se trouvent en effet dans l'incapacité de financer les transports, notamment ceux de leurs enfants pour se rendre à l'école.

C'était l'occasion de rappeler que, derrière ce type de mesures qui étaient certes dans votre programme, se trouvent des cas personnels. En l'occurrence il y a 110 000 cas personnels qui sont aujourd'hui dans une situation extrêmement compliquée. Les juges du tribunal administratif disposent désormais des mémoires en défense des uns et des autres et devraient fixer une audience. Nous espérons vraiment que la justice rétablira les choses sur ce sujet.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président vous n'avez à dire ? Nous nous en tenons simplement au fait que le préfet de Région n'a pas souhaité déférer cette délibération. Le préfet de Région a approuvé tacitement cette délibération. Nous considérons donc que nous sommes en phase avec l'État sur ce sujet. En tout cas je sais personnellement que j'étais en phase avec au moins un des candidats à la primaire socialiste.

Nous allons mettre aux voix le rapport CP16-614. Qui est pour ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté. Je remercie le vice-président CHARTIER.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°16-614

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

CONTRE : FN

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous allons passer au secteur de Chantal JOUANNO. En réponse à une demande d'Eddie AÏT d'une conférence exceptionnelle des Présidents sur l'air, je vous propose un rapide point sur les mesures que nous avons prises suite aux pics de pollution de ces derniers jours.

Comme vous le savez, nous avons été étroitement associés à la cellule de crise qui s'est constituée autour du préfet de Paris, à la fois en tant que Région et en tant que syndicat des Transports d'Ile-de-France. Nous avons défendu le principe d'une circulation alternée automatique déclenchée lors des alertes pollution et non plus au gré de la volonté du préfet. Cela donne évidemment toujours lieu à des atteroiements et à une certaine forme d'arbitraire.

Dès que la circulation alternée a été prononcée, nous avons activé la gratuité des transports pour les automobilistes qui devraient prendre des transports en commun. Le coût par jour de cette gratuité est d'environ quatre millions d'euros pour le syndicat des Transports. Cela a donc déjà coûté seize millions d'euros. Il faudra faire le bilan de cette gratuité. Nous avons demandé aux opérateurs de transport de faire le bilan. Il semble qu'ils ne constatent qu'une très faible hausse des personnes transportées en journée de gratuité. Il faut donc étudier la situation. C'est un vrai sujet. Il faut faire le bilan de sa gratuité et nous le ferons ensemble. La semaine prochaine, un bureau du STIF se réunira et je pense qu'il faudra que nous parlions à la fois de cette gratuité et des mesures supplémentaires que nous pourrions prendre en cas de pic de pollution dans le cadre du STIF. Nous en parlerons en janvier au STIF.

Je tiens à souligner ici que la Région n'a évidemment pas attendu les pics de pollution pour agir en faveur de la lutte contre la pollution de l'air. Cette CP en est révélatrice puisque nous allons y voter sept millions d'euros consacrés au secteur de l'environnement. Parmi cette somme, nous attribuons 100 000 euros pour la mise en place du Lab-Air, un laboratoire qui accompagnera le développement de nouvelles technologies. Il initiera la dynamique d'un pôle de compétitivité francilien sur cette problématique. Nous voterons également un million d'euros sur le fonds Air-Bois qui permettra de remplacer les vieilles chaudières à bois responsables de plus de 50 % du pic de pollution que nous venons de vivre. Plus de 50 % du pic de pollution que nous venons de traverser est lié à des chaudières à bois polluantes.

Nous commencerons donc par le département de l'Essonne, qui est à ce jour le seul département qui a candidaté à l'appel à projets de l'ADEME. Je souhaite que d'autres départements d'Ile-de-France candidatent. Je les ai contactés pour leur dire de candidater de façon à ce qu'ils puissent entrer dans le cadre de cette expérimentation du fonds Air-Bois. Par ailleurs, je vous annonce que nous triplerons en 2017 ce fonds Air-Bois de remplacement des chaudières polluantes pour l'étendre à au moins deux autres départements d'Ile-de-France, ceux qui candidateront aux appels à projets de l'ADEME.

De manière générale, nous avons fait le choix depuis notre arrivée de nous attaquer à toutes les causes de la pollution, sans tabou, et surtout en agissant dans la durée. C'est le sens de toutes les mesures que nous avons votées jusqu'à présent : le Plan Air et la lutte contre la précarité énergétique, présentés par Chantal JOUANNO, ainsi que le Domaine d'Intérêt Majeur sur la pollution de l'air que nous allons voter demain au Conseil régional. Il sera financé à hauteur de 200 000 euros, incubé à la Région. Nous avons aussi l'aide pour le remplacement des vieux véhicules des artisans et commerçants votée en début d'année. Je rappelle qu'elle s'élève à 3000, 6000 ou 9000 euros selon le type de véhicule. Ils seront désormais interdits d'entrée dans Paris. Il faut donc aider les artisans et les commerçants à remplacer ces véhicules.

Nous avons également la mobilisation des ressources forestières, le plan végétalisation et la fin des bus diesel en 2025 pour Paris et la petite couronne ainsi que pour la zone dense de la grande couronne. Cela a été voté au syndicat des Transports il y a quelques jours. Ce sera aussi appliqué en 2029 pour la zone rurale de la grande couronne, parce qu'il y avait un retard à l'allumage de la précédente mandature, Monsieur SERNE. À un moment donné, à des engagements que personne d'autre n'avait pris, nul n'est tenu. N'est-ce pas ?

Nous avons aussi le Grand Paris des Bus, qui nous permettra de revoir la carte parisienne des bus et de supprimer un certain nombre de lignes de bus diesel aujourd'hui remplis à 20 % dans les rues de Paris. Il faut ajouter le plan de rénovation du matériel roulant avec l'achat et la rénovation de 700 rames qui seront donc moins polluantes et l'incitation au covoiturage avec l'arrivée des sites de covoiturage sur le site Vianavigo. Cela leur offrira une publicité qui leur permettra de se développer. Nous avons les 10 000 nouvelles places en parking relais avec l'offre faite à toutes les communes des pourtours de Paris et à la Ville de Paris de faire des places de parking supplémentaires en bout de ligne de métro pour que les Franciliens puissent y laisser leur voiture.

Il y a aussi le Plan vélo qui sera dévoilé à la rentrée, le Plan anti bouchons qui sera aussi dévoilé à la rentrée et le développement des tiers lieux. 41 tiers lieux ont vu le jour en 2016 et notre ambition est de les développer partout en Ile-de-France pour développer le co-working. J'ajoute que la Région sera exemplaire puisque lors du déménagement à Saint-Ouen nous avons réalisé que 80 % des postes du siège de la Région Ile-de-France pouvaient être télétravaillés. Nous proposerons donc à 80% des agents de la Région de télétravailler à partir de 2018, ce qui leur rendra plusieurs heures par jour de transports pour leur vie privée et personnelle.

Enfin, l'État doit aussi prendre ses responsabilités. Nous renouvelons notre demande au gouvernement d'instaurer une écotaxe pour les poids lourds en transit. C'était une proposition soutenue sur tous les bancs de ce Conseil régional lors de la campagne régionale. C'est une mesure qui est restée lettre morte, bien que le président de l'Assemblée nationale le soit toujours. Il n'a pas souhaité la porter dans ses fonctions au plan national. Par ailleurs, nous avons voté le principe de cette écotaxe poids lourds en transit. Je note que le Conseil d'État vient de sommer le gouvernement de mettre en place cette écotaxe. Il faut donc absolument que nous le fassions. J'ajoute enfin que le syndicat des Transports d'Ile-de-France a voté à nouveau la semaine dernière un vœu demandant à l'État de garantir que les 800 millions d'euros de SNCF Réseau soient bien sanctuarisés.

Il faut en effet 800 millions d'euros de régénération sur les lignes de trains et de RER pendant 10 ans pour que le réseau retrouve son niveau et son efficacité. Mais au-delà des 800 millions d'euros, il y a un problème de salariés qualifiés. Nous avons donc fait un vœu au STIF pour recruter les 450 salariés qualifiés qui manquent SNCF Réseau pour effectuer les travaux de régénération dans de bonnes conditions. Nous avons demandé de ne pas imposer à SNCF Réseau le sacro-saint plafond d'emplois auquel il devrait se soumettre. Il faut des agents publics là où ils sont nécessaires. Voilà ce que nous faisons sur la pollution de l'air et sur les transports. Je passe maintenant la parole à Mme JOUANNO avec le rapport CP16-546. Il y a un amendement de l'Exécutif, Madame la Vice-Présidente.

CP 16-546 : Chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 74 « Politique de l'eau », chapitre 937 « Environnement » Sous-fonction 74 « Politique de l'eau » - affectation d'autorisations de programme en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et humides

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Amendement de l'exécutif

Mme JOUANNO – Merci Madame la Présidente. Nous sommes ici sur les questions qui ont trait à l'eau. Nous adoptons notamment dans ce rapport un nouveau règlement d'intervention en faveur de l'eau dont nous avons débattu en commission.

Les services, notamment juridiques, souhaitent qu'il y ait une précision explicitement indiquée dans le rapport, même si elle va de soi puisque ce n'est que l'application de la loi, à savoir que dans les prochaines délibérations et dans les prochains projets qui seront soutenus par la Région nous excluons totalement les projets d'infrastructures de lutte contre les inondations. Nous ne finançons plus les digues, les barrages et les murets anti-crues. Nous ne finançons que le vert, par exemple les bassins d'expansion des crues. C'est le premier point.

Le deuxième point va de pair, puisque la métropole a souhaité exercer la compétence inondations au 1er janvier 2017. Elle anticipe d'un an cette compétence qui n'est obligatoire qu'à partir de 2018. De fait, il est clair que la Région n'interviendra pas sur le territoire de la métropole du Grand Paris pour tous les projets spécifiquement liés à la lutte contre les inondations. Cela n'exclut pas d'avoir d'autres projets qui concernent la restauration des milieux. Madame la Présidente, voilà l'objet de cet amendement que je mets aux voix.

Mme La Présidente – Avez-vous des explications de vote sur cet amendement ? Madame SARKISSIAN.

EXPLICATION DE VOTE

Mme SARKISSIAN (S&R) – Madame la Présidente, je m'étonne que nous n'ayons pas pu nous exprimer sur la précédente expression que vous avez eue sur la pollution de l'air. Je trouve que vous avez fait l'article sur toute votre politique, mais nous n'avons malheureusement pas pu exprimer nos réserves sur vos engagements, notamment sur la gratuité des transports activée tardivement ou sur le Plan air que nous avons pourtant contribué à établir.

Je ne sais pas si cela appelait une réponse, mais je crois en tout cas que cela suscite débat. Je me félicite que la question soit abordée au niveau du STIF, mais je crois que cela aurait été bénéfique dans cette enceinte d'ouvrir un peu l'appréciation de votre politique air, notamment à l'opposition.

Mme la Présidente – J'imagine que cela sera le cas demain dans les questions d'actualité, Madame SARKISSIAN. Ici en l'occurrence c'était pour répondre à une demande d'Eddie AÏT.

Quant à la gratuité, elle a été activée exactement en même temps que la circulation alternée. À mon sens il n'y a donc pas de sujet sur la gratuité. Je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

J'ai une demande de parole EELVA, Monsieur SATOURI.

M.SATOURI – Merci Madame la Présidente. Madame la Vice-Présidente, vous le savez, nous vous suivons sur de nombreux points concernant ce rapport. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler.

Néanmoins, nous considérons que vous auriez pu aller plus loin, notamment par rapport aux agriculteurs qui font le choix vertueux de changer de modèle et d'avoir un meilleur comportement. Nous avons déjà eu ce débat, notamment lorsque nous avons discuté du rapport du règlement d'intervention. Nous avons justement souhaité introduire un certain nombre de critères qui appuient et soutiennent les agriculteurs vertueux. Vous n'avez pas fait ce choix. Vous comprendrez donc que nous nous abstenons, vu ces réserves sur l'article 1 du règlement d'intervention, mais nous voterons bien évidemment le reste du rapport.

Mme la Présidente – Merci Monsieur SATOURI. Je mets aux voix le rapport CP16-546. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°16-546 AMENDÉE

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (sauf article 1), CD, FdG, RCDE

CONTRE : EELVA (article 1)

ADOPTION

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente, vous n'aviez pas de commentaire à faire sur la prise de parole de Monsieur SATOURI ?

CP 16-653 : Chapitre 907 et 937 - attribution de subventions dans le cadre de la « Stratégie régionale pour la biodiversité » affectation décembre 2016

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°16-653

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-654 : Chapitre 907, code fonctionnel 72 « Actions en matière de déchets », programme HP 72001 (172001) « Prévention et gestion des déchets », programme PR 72-001 (472001) « Prévention et gestion des déchets », action « prévention des déchets » (472001053), action « Optimisation de la gestion des déchets » (472001063), chapitre 937, code fonctionnel 72 « Actions en matière de déchets », programme PR (472001) « Prévention et gestion des déchets », action « prévention déchets » (472001053) - attribution de subventions : - politique de prévention et de valorisation des déchets – 4ème affectation 2016 planification régionale « Déchets et économie circulaire » - proposition de composition de la commission consultative - affectation pour des missions d'assistances

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous avons ensuite le rapport CP16-654 pour lequel j'ai un amendement numéro 1. Qui le défend ?

Amendement n° 1 (EELVA,FdG,S&R et RCDE)

M. SATOURI (EELVA) – Merci Madame la Présidente. Madame la Vice-Présidente, vous connaissez l'attachement des écologistes à la proportionnelle. Il se trouve que nous estimons, nous et tous les cosignataires de cet amendement, qu'à partir du moment où il y a 16 membres de ce comité vous pouvez faire le choix, si vous acceptez notre amendement, de le désigner à la proportionnelle des groupes et faire confiance aux groupes pour désigner leurs représentants dans ce jury.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Merci Madame la Présidente. Effectivement la commission consultative est une assemblée importante. Je vous avais dit que nous voulions absolument nous calquer sur le même principe que le PREDEC. Il était bien question de la proportionnelle des groupes dans le PREDEC, c'est donc un avis favorable sur votre amendement.

Mme la Présidente – Avis favorable. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté. Merci.

Vote de l'amendement n° 1 (EELVA/FdG/S&R/RCDE)

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

ABSENCE : FN

ADOPTION

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport CP16- 654. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°16-654 AMENDÉE

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-657 : Chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 73 « Politique de l'air », programme HP 73-002 « Soutien aux actions en faveur de la lutte contre la pollution », action 17300202 « Soutien aux actions de dépollution des sources fixes et mobiles », chapitre 937 « Environnement », sous-fonction 73 « Politique de l'air », programme HP 73-002 « Actions en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique », action 17300203 « Actions liées au PRQA et au SRCAE » - mise en œuvre du plan « Changeons d'air en Île-de-France » - adoption du dispositif « Fonds air-bois soutien au déploiement du « Lab-air »

ERRATUM

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous arrivons au rapport CP16-657. Il y a un erratum qui ne mérite pas d'être commenté. Nous avons deux amendements FN 9 et 10 en réponse commune, Monsieur LEGRAND.

Amendements n° 9 & 10 (FN)

M.LEGRAND (FN) – Merci Madame la Présidente. Ces deux amendements vont ensemble et résonnent tout particulièrement avec vos propos sur la qualité de l'air, particulièrement sur l'action en direction des chaudières à bois.

En effet, nous souhaitons ajouter à ce rapport une action de communication. Cela devrait vous plaire. Nous souhaitons sensibiliser sur la question des combustibles utilisés dans les chaudières à bois dont il est question ici. Nous pouvons effectivement trouver une grande variété de combustibles en magasin pour ces chaudières. Nous pouvons notamment trouver de la brique de lignite qui est un matériau directement issu du charbon et donc fortement polluant. Nous pouvons également trouver des bûches compressées, fabriquées avec des résidus non traités des produits de scierie ou de l'industrie du bois.

Comme le souligne l'ADEME, ils sont absolument écologiques. Nous pouvons donc utiliser deux matières tout à fait différentes dans ces chaudières : un vecteur de pollution important comme la lignite ou au contraire un matériau absolument écologique comme les bûches compressées. Il nous semble que ces faits sont assez peu connus du grand public qui se base sur des critères biaisés. Il est important que la Région s'en empare et communique sur ce sujet pour être pleinement cohérente avec son action en faveur des chaudières à bois et de la qualité de l'air.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Merci Madame la Présidente. La question du combustible utilisé dans les chaudières à bois est effectivement une question importante. Nous pouvons avoir une chaudière à bois Flamme Verte 7 étoiles, mais si on met du mauvais combustible dedans elle sera beaucoup moins performante.

Ceci dit nous avons mis en place le fond Air Bois en partenariat avec l'ADEME. C'est donc dans ce cadre qu'ils choisiront les appareils. Nous avons bien ciblé Flamme Verte 7 étoiles. Ce sont eux qui apporteront justement tous les éléments de précision sur les combustibles à utiliser. Vous citez ici deux combustibles en particulier, mais il y en a d'autres qui sont extrêmement performants. Ils dépendent de chaque type d'appareil. C'est donc l'ADEME qui sera chargée de faire ce travail que vous avez raison de souligner, mais ce sont eux qui font ce travail.

Mme la Présidente – Merci. Vous maintenez cet amendement ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement numéro 9 est rejeté.

Vote de l'amendement n° 9 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, UDI, CD

NPPV : S&R, EELVA, FdG, RCDE

REJET

Mme la Présidente – Même vote pour l'amendement numéro 10. Il est rejeté.

Vote de l'amendement n° 10 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, UDI, CD

NPPV : S&R, EELVA, FdG, RCDE

REJET

Mme la Présidente – J'ai une demande de parole du groupe S&R. Non ? (coupure). Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté. Je remercie Chantal JOUANNO.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°16-657

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au secteur de Stéphane BEAUDET. Il n'est pas ici. Cela va trop vite pour lui. Nous passons au secteur de Madame CHAIN-LARCHÉ qui sera représentée par Chantal JOUANNO. Non, Monsieur BEAUDET arrive. Nous passons donc au rapport CP16-647, amendement 13 S&R.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BEAUDET – Transports

CP 16-481 : Chapitre 908 « Transport », code fonctionnel 883 « Transports fluviaux », programme PR 883-001 « Aménagement et modernisation des voies navigables » - études et premiers travaux de la mise au gabarit européen de l'Oise navigable (CPER)

*Commission des transports : **avis favorable***
*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°16-481
POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE
ADOPTION

CP 16-647 : Déclinaison du dispositif « 100 000 stages pour les jeunes franciliens » dans le cadre de la politique régionale des transports

*Commission des transports : **avis favorable***
*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Amendement n°13 (S&R)

M. KIENZLEN (S&R) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, de manière traditionnelle, la RATP compte environ 1 500 stagiaires à l'année. Nous souhaiterions que les 450 stagiaires soient comptés au titre du dispositif "100 000 nouveaux stages" en surplus des 1 500 stagiaires déjà présents. Nous souhaiterions donc pouvoir nous engager pour que la RATP recrute 1 950 stagiaires au terme de cette convention afin que les stages prévus s'y ajoutent et ne s'y substituent pas. Je pense que vous avez saisi l'idée.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. BEAUDET – Oui nous avons compris l'idée. La RATP fait partie de ce que nous appelons les gros comptes sur la question de ces 100 000 stages. Elle a déjà beaucoup de stagiaires. Elle en a 1 500. Elle a déjà appréhendé cette année cette augmentation de demandes de stages qui était la nôtre. Il ne nous paraît pas judicieux de leur demander d'en ajouter encore.

Ils en prennent beaucoup. Il ne faut pas non plus déstructurer les équipes. Nous parlons déjà ici de 1 500 stages, ce qui est évidemment considérable. Il ne faut pas nuire à l'encadrement de ces stages. Vous le savez. J'ajoute d'ailleurs que dans la commande publique portée par le STIF ou la Région, les stagiaires recrutés aujourd'hui sont déjà de facto une conséquence des commandes et de l'argent que nous versons à cette entreprise. Par conséquent, nous considérons que votre amendement n'est pas nécessaire. J'en propose donc son retrait sinon son rejet.

Mme la Présidente – Bien. L'amendement est-il maintenu ? Monsieur KIENZLEN.

M. KIENZLEN (S&R) – J'ai simplement une remarque. Quel est l'intérêt de la convention à ce niveau-là ? La RATP avait-elle antérieurement ces 1 500 stagiaires ou pas ? S'ils les avaient déjà de manière antérieure, il faut donc bien rajouter un nombre.

M. BEAUDET – Non, mais sérieusement, elle les augmente déjà et il s'agit de traiter avec beaucoup de lucidité tout ce que nous appelons les grands comptes. Je rappelle quand même que les 100 000 stages sont liés au montant des subventions que nous donnons.

Pour certains prestataires comme la SNCF ou la RATP, les sommes que nous donnons s'expriment en dizaines de millions d'euros. Nous devons par conséquent construire avec ces entreprises des bases de conventions qui ne peuvent pas être les mêmes que celles que nous donnons quand nous attribuons 100 000 euros de subventions à une association. C'est tout simplement cela. La RATP a déjà fait un effort cette année. Il ne s'agit pas de forcément se substituer. Nous sommes déjà celles et ceux qui alimentent ces stages aujourd'hui.

Mme la Présidente – Bien. La réponse est claire. L'amendement est-il retiré ? Monsieur KIENZLEN.

M. KIENZLEN (S&R) – Nous allons le maintenir.

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n° 13 (S&R)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – Nous passons au rapport CP16-647. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°16-647

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

CP 16-655 : Chapitre 908 « Transports », code Fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme PR 821-001 « Aménagement des infrastructures de voirie nationale » - enfouissement de l'échangeur A14/A86 à Nanterre

Commission des transports : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°16-655

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie Monsieur BEAUDET. Nous passons à Madame CHAIN-LARCHÉ. Rapport CP 16-660, motion de renvoi FN.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CHAIN-LARCHÉ – Ruralité et agriculture

CP 16-660 : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « Espace rural et autres espaces de développement », programme « Aménagement et équipement de l'espace rural », action 15300105 « Sauvegarde des commerces de proximité », chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 53 « espaces rural et autres espaces de développement », programme HP 53-001 « Aménagement et équipement de l'espace rural », action 15300103 « Fonds d'intervention, aménagement et équipement rural » - dispositif de sauvegarde des commerces de proximité en milieu rural : deuxième affectation 2016 fonds d'urgence à destination des communes franciliennes et de leurs groupements touchés par les inondations de fin mai début juin 2016 - quatrième affectation 2016

Commission de la ruralité et de l'agriculture : avis favorable
Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : avis favorable
Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

Motion de renvoi en commission n°1 (FN)

M. LEGRAND (FN) – Merci Madame la Présidente. Nous avons une motion de renvoi puisque nous sommes très attachés à l'aide aux commerces de proximité, on ne peut pas nous le reprocher, mais il se trouve que nous avons voté des règles pour cette aide dans notre assemblée, notamment le fait d'être dans une commune de moins de 10 000 habitants, prioritairement moins de 5 000 habitants. Nous pouvons élargir ce chiffre à un EPCI rural.

Or, il se trouve que la commune de Nemours, principale bénéficiaire des dispositions dont il est question dans ce rapport, a une population de 12 824 habitants d'après le dernier recensement de 2013. Cela représente plus de 10 000 habitants. La commune ne peut donc pas entrer dans ce dispositif, sans parler de son EPCI qui compte 26 000 habitants. Il y a donc un problème d'inadéquation entre la disposition que vous vous apprêtez à faire voter et le règlement qui amène à ce genre de dispositions.

Nous n'avons aucun problème avec la commune de Nemours. Nous pensons que ces commerces doivent être aidés. Il n'y a aucun problème avec cela, mais il se trouve qu'ils doivent être aidés avec un autre dispositif que je vous laisserai chercher. C'est votre travail en tant qu'exécutif. Mais ils ne peuvent pas être aidés avec un dispositif pour lequel ils ne répondent pas aux principes du règlement.

Mme la Présidente – Madame JOUANNO.

Mme JOUANNO – Merci Madame la Présidente. Le règlement d'intervention qui a été adopté prévoit deux cas pour aider ces commerces. Ils doivent se situer dans des centres-villes et centres-bourgs, soit dans des communes de moins de 10 000 habitants, et prioritairement de moins de 5 000 habitants, soit dans des EPCI ruraux dont le siège est situé hors unité urbaine de Paris.

Ce deuxième cas est donc bien prévu dans le cadre du règlement d'intervention. La commune de Nemours est membre de la communauté de communes du Pays de Nemours dont l'EPCI est justement la ville de Bagneux-sur-Loing, située hors unité urbaine de Paris. Elle répond donc bien à la définition et aux critères fixés dans le cadre du règlement d'intervention.

Mme la Présidente – Bien. Cela entre donc dans ce cadre. Concernant Nemours, il y a vraiment un besoin de les aider. Ils ont vraiment été totalement sinistrés à cause des inondations. J'ai bien entendu Monsieur LEGRAND, mais c'est ce que le règlement prévoit.

Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette motion de renvoi est rejetée.

Vote de la motion de renvoi en commission n° 1 (FN)

POUR : FN
CONTRE : LR, UDI, CD
NPPV : S&R, EELVA, FdG, RCDE
REJET

Mme la Présidente – Nous avons une demande de parole S&R, Madame SARKISSIAN.

Mme SARKISSIAN (S&R) – Puisqu'il ne s'agit pas véritablement d'un rapport ruralité ou aide aux commerces, mais plutôt un rapport concernant l'attribution des aides aux inondations, nous aimerions avoir un peu de lisibilité concernant ces attributions. Nous y tenons particulièrement.

Cela part un peu dans tous les sens. Nous aurions préféré avoir un plan bien carré et bien constitué dès le mois de juin. Or, nous voyons bien ici que vous avez attribué des aides destinées au soutien aux commerces ruraux. Nous avons voté trois millions d'euros. Il faut reconnaître qu'il était très difficile d'attribuer trois millions d'euros en première année. Vous vous saisissez de ce fonds de trois millions d'euros pour des situations que nous savons désastreuses. Je connais bien le secteur de Nemours, mais ce n'est véritablement pas l'objet. Je tiens donc à souligner que l'enjeu est le soutien aux commerces de proximité, notamment pour les bourgs de moins de 5 000 habitants.

Nous écoutez-vous quand même ? Je voulais être certaine que vous écoutiez bien mon propos parce que je vous sentais manquant d'attention. Je voulais souligner que nous ne sommes pas très au clair concernant les attributions du fonds inondations. Vous avez initialement prévu un million d'euros pour les communes. Nous avons vu exploser les attributions au-delà de cette somme. Nous nous en félicitons. Tant mieux pour les communes, mais nous ne savons pas exactement où tout cela a été puisé. Nous avons une aide dédiée aux commerces de proximité. Elle est à présent visiblement allouée spécifiquement aux communes qui ont été victimes des inondations. Quid des autres qui ont besoin d'une aide structurelle hors inondations ?

Je crois qu'il faudra une évaluation très précise des aides attribuées aux victimes d'inondations. Nous l'attendons encore dans le secteur agricole. Nous devons aussi démarrer véritablement l'aide aux commerces de proximité en complément du FISAC. Il s'agit bien de cela. Pour l'heure, je crois qu'il y a un vrai brouillage pour les deux secteurs.

Mme la Présidente – Merci Madame SARKISSIAN. Avez-vous une brève réponse, Madame JOUANNO ?

Mme JOUANNO – Oui, même si je ne suis pas directement en charge de ce secteur. Dans le rapport-cadre qui avait été voté, il était bien indiqué que ces entreprises victimes d'inondations seraient prioritairement aidées pour le redémarrage de leur activité.

C'est bien l'objet de ce rapport. Ne vous inquiétez pas, les prochaines CP devront examiner des projets de création, de maintien ou de développement des commerces qui ne relèveront plus des effets des inondations. De mémoire, nous avons ici six projets parmi les sept concernés par ce sujet. Nous aurons un dispositif davantage classique, mais ici il fallait répondre à des demandes en urgence de la plupart des commerces. Si nous ne l'avions pas fait, je pense que vous nous l'auriez reproché.

Mme la Présidente – Bien. Nous mettons aux voix le rapport CP16-660. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté. Je remercie Chantal JOUANNO.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°16-660
POUR : LR, S&R, UDI, FN (article 4), CD, FdG, RCDE
CONTRE : FN (sauf article 4)
NPPV : EELVA
ADOPTION

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Éducation

CP 16-573 : Convention relative à la gestion des cités scolaires du second degré du département de Paris

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Je passe au secteur de Mme ÉVREN sur l'éducation, avec le rapport n° CP 16-573. J'ai une demande de parole Front de gauche.

Mme MALAISÉ (FdG) – Je souhaiterais d'abord m'exprimer sur la convention proposée relative à la gestion des cités scolaires de Paris. Dans le rapport, la convention n'est reconduite que sur une durée d'un an alors qu'elle était auparavant reconduite de façon tacite chaque année sur une durée de dix ans. Cela nous interroge donc. Ensuite, il n'y a certes pas de rapport afférent mais il y a un événement, Madame la Présidente, sur lequel vous avez été interpellée à la télévision hier matin concernant six jeunes lycéens scolarisés au lycée Auguste Blanqui de Saint-Ouen. Ils vivent dans des conditions d'extrême précarité, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de logement. Vous avez donc été interpellée hier et vous avez répondu que c'était plus compliqué que cela ne paraissait. Je profite donc de cette Commission permanente (CP) pour informer l'ensemble des conseillers régionaux de cette situation d'extrême urgence. J'aimerais savoir ce que la Région pourrait faire pour ces six lycéens et leur famille. Il me semble que la Région, en tant que collectivité publique, pourrait intervenir et proposer des solutions pérennes à ces familles afin de régler ce problème. C'est en effet un véritable problème de misère. Je présente donc deux questions en une.

Mme la Présidente – Tout à fait Madame MALAISÉ, nous avons été saisis de cette question et il faut que nous y trouvions une réponse très rapidement. Madame ÉVREN.

Mme ÉVREN – Merci Madame la Présidente. Concernant la première question portant sur la convention de gestion avec le Département de Paris, vous savez que la mise en œuvre de la réforme de la tarification au quotient familial était plus compliquée techniquement à mettre en œuvre à Paris compte tenu des 29 Cités Mixtes Régionales (CMR). Il a donc fallu intégrer cette thématique dans la convention de gestion des cités scolaires avec le Département, d'où le fait qu'elle soit désormais fixée à une année au lieu de dix ans. Il fallait en effet intégrer cette réforme de la tarification au quotient familial qui sera mise en œuvre à Paris en septembre. Un groupe de travail se réunit en ce moment avec le Département sur les modalités d'application de cette réforme. Par ailleurs, sachez que j'ai réuni tous les directeurs des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) franciliennes pour aider et créer un peu de synergie avec celle parisienne, en vue d'une mise en œuvre avec efficacité dès la rentrée prochaine. Concernant le deuxième point, Madame la Présidente vous a répondu. J'ai naturellement pris contact avec le proviseur. Nous sommes en train de considérer quelles sont les modalités et les solutions pour agir le plus rapidement possible.

Mme la Présidente – Merci Madame la Vice-Présidente. Nous allons mettre aux voix le rapport n° CP 16-573. Qui est pour ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 16-573

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Culture

CP 16-395 : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 313 « Patrimoine », programme HP 313-004 (131004) « Développement du patrimoine en Région », action 13100405 « Connaissance et diffusion du patrimoine » du budget 2016 - avenant n°1 à la convention de partenariat avec le conseil en architecture, urbanisme et environnement des Yvelines (CAUE) pour l'étude et la valorisation du patrimoine de Mantes-la-Jolie et convention de mise à disposition de personnel convention de partenariat avec l'association régionale des cités jardins d'Île-de-France

Commission de la culture : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous passons au secteur présenté par Madame ÉVREN avec la culture pour le rapport CP16-395 et une demande de parole du Front de gauche.

Mme AUTAIN (FdG) – Oui Madame la Présidente, c'est une prise de parole qui concerne le festival d'Ile-de-France. C'est un événement phare de notre région puisqu'il rassemble chaque année pendant six semaines près de 500 artistes et 20 000 spectateurs sur l'ensemble du territoire. Pourtant, il pourrait ne pas pouvoir fêter son 41ème anniversaire parce que la baisse de subventions qui semble prévue par la Région est de l'ordre de 68 %.

Il semble que c'est ce qui a été décidé par votre majorité. La Région représentant 80 % du financement du festival, ce serait une façon de signer son arrêt de mort. C'est pourtant un festival particulièrement apprécié. J'avoue qu'il y a une forme de contradiction entre les objectifs généraux affichés par votre majorité sur la culture, qui vise à rééquilibrer sur le plan territorial. Ce festival fait partie de ceux qui irriguent, puisque près d'une centaine de villes y sont associées. Nous ne voyons donc pas très bien sur quelles bases politiques vous vous appuyez pour infliger une telle baisse. Je comprends qu'il y ait des changements, y compris de majorité. C'est normal. Cela ne nous a pas échappé. Je comprends donc qu'il puisse y avoir des changements, mais ici la baisse est quand même tout à fait drastique et concerne un festival important. Il a d'ailleurs reçu une mobilisation tout à fait inédite.

Il faut savoir que sont en jeu huit permanents, 80 intermittents et vacataires et un public considérable qui vient voir ce festival. Aux côtés des citoyens franciliens, le festival a réussi à mobiliser 4 000 personnes en deux semaines, via une pétition qui vous interpelle pour permettre que ce festival puisse tout simplement continuer à vivre. Cette prise de parole vise à soutenir le festival et à solliciter de la bienveillance et un soutien de la part de votre majorité, en tout cas une baisse moins drastique.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme ÉVREN – Merci Madame la Présidente. Je tiens à répéter encore qu'il ne s'agit nullement de faire des économies sur la culture. Nous avons été contraints et forcés de baisser la subvention, tout simplement parce que le modèle économique du festival présentait un risque juridique de gestion de fait.

Vous savez que la Région contribue à hauteur d'un million et demi d'euros chaque année, soit 80 % de son budget total. Nous sommes le seul financeur public, puisque tous les départements franciliens se sont désengagés, y compris l'État. La décision n'est évidemment jamais simple. J'ajoute qu'en dehors de l'aspect juridique et de gestion de fait, avouez que le prix est exorbitant. Il s'agit d'un million et demi d'euros, voire 1,6 million d'euros, pour 33 concerts dont 50 % se tiennent à Paris. Le public est donc essentiellement parisien.

Vous l'avez dit Madame AUTAIN, et vous avez raison, il y a une nouvelle majorité. Nous avons été élus pour appliquer un nouveau programme. Nous voulons porter une nouvelle politique culturelle. La ligne est très simple : il faut moins d'argent dans les frais de structure, puisqu'en l'occurrence pour cet organisme associé près de 50 % du budget total du festival allait dans les frais généraux et les salaires. La chambre régionale de la Cour des comptes l'a d'ailleurs dénoncé pour ce qui concerne les organismes associés liés à la culture de la Région Ile-de-France. Je disais donc qu'il faut d'une part moins d'argent dans les frais de structure, et d'autre part davantage de moyens en direct aux acteurs culturels.

Il va de soi que cette contribution du festival sera évidemment redéployée dans le budget culture, tout particulièrement dans le spectacle vivant, avec des mesures nouvelles, comme le festival de cinéma en plein air dans les îles de loisirs, comme le festival d'Avignon en Ile-de-France ou alors sur la Permanence Artistique et Culturelle (PAC). Encore une fois, il ne s'agit nullement de faire des économies sur la culture. Il s'agit tout simplement de porter une nouvelle politique culturelle et d'avoir le courage de faire ce que la précédente équipe n'a pas réussi à faire par manque de volonté politique et de courage. Merci.

Mme la Présidente – Merci d'avoir tout dit Madame la vice- présidente, mais le problème est que nous étions juridiquement en violation de tous les principes de la gestion de fait. À partir du moment où les autres Départements se sont désengagés, nous étions en situation de fragilité totale et la Cour des comptes nous l'a rappelé.

Je mets aux voix le rapport CP16-395. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté. Merci Madame ÉVREN.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°16-395
POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE
ADOPTION

CP 16-543 : Chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », code fonctionnel 313 « Développement du Patrimoine », programme HP 312-002 « Équipements culturels de diffusion et de création », programme HP 312-006 « Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques », programme HP 312-007 « Création et diffusion numériques » Programme HP 312-008 « Construction et aménagement de médiathèques », programme HP 313-004 « Restauration, aménagement et accueil du public des monuments » - aménagement culturel en Île-de-France cinquième affectation pour 2016 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de la culture : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°16-543
POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE
ADOPTION

CP 16-658 : Aides régionales au cinéma et à l'audiovisuel fonds de soutien cinéma et audiovisuel 5ème affectation 2016 affectation complémentaire - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de la culture : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°16-658
POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE
ADOPTION

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI – Action sociale, santé et famille

CP 16-540 : Chapitre 934 « Santé et action sociale », sous- fonction 42 « Action sociale », programme HP 42-003 (142 003) « Fonds régional de solidarité et soutien aux familles » - attribution de subventions dans le cadre des politiques régionales - appel à projets thématique 2016 - soutien à l'aide alimentaire en Île-de-France cinquième affectation pour 2016

*Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous passons secteur de Madame ADLANI avec le rapport CP16-540. Madame ADLANI est-elle présente ? Non, Patrick KARAM la remplace. Il n'est pas là non plus. Nous poursuivons avec le rapport CP16-540 et un amendement numéro 11 FN.

Amendement n°11 (FN)

Mme GUIBERT (FN) – Merci Madame la Présidente. Cet amendement vise à supprimer des subventions accordées à trois associations : "Revivre", "Dons solidaires" et "Najma" puisque ce sont des associations qui prônent l'accueil de migrants, mais aussi la construction de campements de migrants.

Cet amendement vise peut-être également à mettre en cohérence vos propos Madame la Présidente, que vous tenez sur différentes chaînes médiatiques, puisque vous avez été notamment invitée sur BFM TV il y a quelques semaines. Vous tirez la sonnette d'alarme concernant la question migratoire sur notre territoire de la Région Ile-de-France. Vous ne pouvez pas dénoncer un jour la question migratoire et vous opposer à l'accueil de clandestins et de personnes en situation irrégulière sur notre territoire, puis le lendemain proposer en Commission permanente d'attribuer des subventions à des associations qui prônent l'accueil de migrants. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – Merci Madame la Présidente. Madame la conseillère régionale, j'apporterai une petite précision. Vous savez que ces subventions ont été attribuées dans le cadre d'une procédure que nous avons justement souhaité créer pour clarifier les conditions d'attribution de subventions, pour définir les objectifs de la Région ainsi que des critères d'éligibilité cohérents.

Grâce à la publicité qui en est donnée, cela permet aussi d'ouvrir le soutien régional à de nouveaux organismes intervenants dans le champ considéré. Il y a trois occurrences sur les fiches projet des appels à projets que nous avons lancés. En matière d'aide alimentaire, cet appel à projets a été ouvert du 15 juin au 1er août. 16 projets ont été reçus. Nous en avons eu 15 fermes et 14 ont finalement été identifiés comme éligibles. Vous parlez de trois associations en particulier. Nous allons les reprendre.

"Revivre Ile-de-France" a été créée en 1993. C'est une entreprise d'insertion et une association humanitaire reconnue d'intérêt général. Elle distribue plus de 700 tonnes par an de produits alimentaires et de première nécessité au travers de 173 associations et 68 épiceries de solidarité. Elle permet la livraison de produits à plus de 20 000 familles démunies.

S'agissant de "Dons solidaires", cette association a été créée en 2004. Elle est aussi reconnue d'intérêt général. Elle est pionnière du mécénat de produits parce qu'elle sert de trait d'union entre les entreprises et les associations caritatives. Elle vise à pourvoir aux besoins courants des plus démunis en collectant les invendus non alimentaires, en les redistribuant à des associations et en assurant la logistique.

Concernant la dernière association, celle de la jeunesse asniéroise, "Najma", c'est une association caritative à but non lucratif dont l'objet est de porter secours et assistance sous différentes formes aux plus démunis. Ces trois associations ont présenté des projets qui répondent parfaitement aux conditions d'éligibilité définies par le règlement d'intervention. Ce dernier précise que les dispositifs d'aide alimentaire s'entendent au sens large. Ils sont établis en réponse à la nécessité d'apporter une solution adaptée aux besoins alimentaires des publics précaires. Le public cible est celui qui est en précarité économique et fréquentant les associations d'aide alimentaire du territoire francilien. Cela concerne les personnes en détresse et en grande difficulté sociale ou en situation de précarité passagère.

Vous avez donc compris que cet appel à projets vise à soutenir les actions d'aide alimentaire pour tous les publics en situation de précarité. J'ajoute que ce n'est pas le rôle de la Région de distinguer la typologie des publics concernés. C'est bien le rôle de

l'État de prendre ses responsabilités dans le cadre de la régulation des flux migratoires. Je vous demande donc de bien vouloir retirer votre amendement sinon j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – Mais en tout cas ces associations ne sont pas financées sur l'accueil des migrants, mais sur le gaspillage alimentaire. Excusez-moi, mais cela n'a rien à voir. Elles sont financées sur des actions de lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire.

Si vous ne voulez pas que nous distribuons des repas en Ile-de-France, nous n'allons pas trier les gens à qui nous distribuons des repas. Il y a des limites. Je sais que Mme LE PEN veut expulser les enfants illégaux des écoles, mais je crois que nous avons quand même une fibre humanitaire qui doit vibrer de temps en temps, dans tous les bancs de cet hémicycle. Nous allons mettre aux voix cet amendement numéro 11. Qui est pour cet amendement ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? J'imagine que le Front de gauche et les Verts votent contre ?

Vote de l'amendement n° 11 (FN)

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

REJET

Mme la Présidente – Nous passons à l'amendement numéro 2 Front de gauche.

Amendement n°2 (FdG)

Mme MALAISÉ (FdG) – Merci Madame la Présidente. Monsieur le Vice-Président, il s'agit d'un amendement pour rehausser les lignes concernant les projets d'aide alimentaire des dossiers portés par l'Armée du salut, la Croix-Rouge française, le Secours Catholique et la Banque Alimentaire de Paris. Ils ont vu leurs subventions régionales diminuer.

Même si nous avons bien lu de façon attentive qu'il est nécessaire de s'ouvrir à de nouvelles structures, il nous semble qu'il est tout aussi nécessaire de continuer à aider les structures déjà existantes et qui travaillent de façon historique avec ces publics les plus précaires. Elles ont un vrai savoir-faire dans les cas de situation d'extrême pauvreté. Il faut continuer à les aider à la même hauteur que ce qui se faisait précédemment. Il me semblerait même qu'il faudrait continuer à les aider davantage.

Madame la Présidente, vous avez participé avec plusieurs de vos vice-présidents au lancement de la campagne hivernale des restaurants du cœur. C'était une chose importante et tout à fait juste. Les conséquences de la crise de 2008 dans notre société montrent que la pauvreté s'accroît. Un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. L'Unicef parle de génération sacrifiée du fait de la crise. Il me semble que nous ne pouvons pas réduire la voilure en ce qui concerne l'aide alimentaire. Cet amendement consiste donc à rehausser, par ailleurs de façon minime. Cette petite augmentation permettrait quand même de nourrir un nombre assez conséquent de familles supplémentaires.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – Merci Madame la Présidente. Nous pourrions dire que votre amendement n'étant pas gagé, il n'apparaît donc pas qu'il soit discuté ici, mais je veux quand même vous apporter une réponse de fond.

Concernant les quatre associations que vous citez, comme pour les dix autres associations que nous subventionnons, nous avons retenu le montant de la subvention sollicitée par l'association. Nous ne sommes pas allés au-delà. Ce n'est pas le rôle de la Région d'aller au-delà de ce que demande une association. Nous nous sommes adaptés à l'euro près sur le montant de la subvention demandée. Il nous apparaît donc que votre amendement n'a pas d'utilité. Je vous demande donc de le retirer sinon j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – Madame MALAISÉ, je rebondis sur ce qu'a dit M. le vice-président. Nous donnons ce qu'on nous demande, mais en revanche je suis tout à fait consciente qu'il peut y avoir des besoins supplémentaires et non satisfaits.

Ici, nous bouclons le budget avec les sommes qui ont été demandées. Nous n'avons plus d'argent sur cette ligne, mais en revanche, nous ouvrons un nouveau cycle dès janvier. S'il y a des demandes supplémentaires, je demanderai à Farida ADLANI et à Patrick KARAM de regarder si nous pouvons lancer un appel à projets supplémentaire, dans le cas de demandes de ces grands réseaux sur des sujets aussi importants. Il n'est pas question que la Région se défasse. Votre amendement est-il maintenu, bien qu'il soit irrecevable ?

Mme MALAISÉ (FdG) – C'est un amendement d'appel, parce que vous savez très bien que les demandes existent. Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire ne cesse de croître. Je veux bien entendre que nous donnons ce que nous demandent les associations.

Mais si vous expliquez aux associations que le cadre est contraint, elles reverront aussi leurs demandes à la baisse. Tout cela constitue donc un peu un cercle vicieux. La pauvreté augmente. Les familles ont de plus en plus besoin de faire appel à l'aide alimentaire. C'est un fait, et pour avoir quelque chose, les associations demandent parfois moins. C'est dommageable. L'amendement est donc maintenu. C'est un amendement d'appel. J'entends bien qu'en janvier tout cela sera ouvert à nouveau et que ces associations pourront bénéficier d'aides supplémentaires.

Mme la Présidente – Je suis prête à entendre beaucoup de critiques quand je baisse les subventions aux associations par rapport à leurs demandes, mais quand je réponds strictement à ces demandes, ne me dites pas qu'elles dévaluent leurs demandes pour que j'y réponde. Le sombrero est ici un peu large pour la Région.

Nous dirons que nous satisfaisons totalement les demandes qui nous ont été faites sur l'aide alimentaire. Nous ouvrirons à nouveau la ligne en janvier s'il y a des demandes supplémentaires recevables. Aujourd'hui, nous satisfaisons les demandes et pour une fois félicitons-nous-en. L'amendement va être mis aux voix. Monsieur SATOURI vous avez une explication de vote sur cet amendement irrecevable ?

EXPLICATION DE VOTE

M. SATOURI – Oui Madame la Présidente. Nous ne pouvons pas laisser dire n'importe quoi. Je vais vous dire comment cela se passe dans la vraie vie Madame la Présidente. Une association fait une demande de subvention à 20 000 euros. La demande est instruite par les services.

Ils rappellent ensuite les associations pour leur dire que leur subvention sera présentée à la Commission permanente à hauteur de 15 000 euros. Puis, ils leur demandent de rééquilibrer leur budget prévisionnel. La demande qui nous est présentée s'élève donc à 15 000 euros. La plupart du temps, cela se passe de cette façon. Si vous assurez que cela ne se passe pas ainsi, je vous demande de m'en apporter la preuve. Cela se passe toujours ainsi. Vous avez demandé 20 000 euros. On vous dit qu'un arbitrage a été réalisé et qu'on va vous proposer 15 000 euros, mais qu'il faut refaire votre budget prévisionnel. Puis l'association présente une nouvelle demande. Cela se fait de cette manière. Si vous contestez ce que je vous dis, apportez-en la preuve.

Mme la Présidente – Ce sera plutôt l'inverse. Je vous demande d'apporter la preuve que nous ne respectons pas les règlements de l'intervention de la Région. C'était un appel à projets.

Dans un appel à projets, vous candidatez avec un projet. Vous respectez un règlement d'intervention et vous ne pouvez pas baisser vos demandes pour respecter l'appel à projets. Monsieur SERNE, vous êtes du même groupe. C'était l'explication de vote du groupe EELVA.

M. SERNE (EELVA) – C'était pour donner une précision sur la façon dont cela fonctionne. Pourquoi les associations réadaptent-elles leur budget ? La raison tient dans le fait que c'est le pourcentage du budget prévu qui est mandaté. Si elles ne réadaptent pas la demande et le budget, elles perdent de la subvention, même sur les 15 000 euros attribués.

Mme la Présidente – Pardon de vous contredire Monsieur SERNE, mais c'est inexact. Comme nous sommes en pourcentage d'intervention par rapport à un budget, les associations ont plutôt intérêt à gonfler le budget qu'à le diminuer. Comme nous sommes en pourcentage, si elles diminuent leurs budgets, cela diminue la part de la Région.

M. SERNE (EELVA) – Je donnerai pour exemple une des subventions que j'ai dû gérer pour le festival du cinéma du train "CineRail". Il y avait une subvention de 20 000 euros attribuée.

Comme ils avaient réussi à comprimer le budget, ils n'ont finalement eu que 10 000 euros mandatés, parce que le budget avait baissé. Plus le budget est important sur le papier, plus ils risquent de perdre des subventions, d'où le fait que cela se réadapte au fur à mesure. Je vous garantis que c'est vraiment ainsi que cela se passe et nous conseillons ces pratiques aux associations.

Mme la Présidente – Oui, mais Monsieur SERNE, vous ne décrivez pas le même phénomène que M. SATOURI. Mettez-vous d'accord tous les deux et apportez-moi la preuve qu'il y a des problèmes dans les services pour la gestion des subventions des associations.

Cela m'étonnerait beaucoup, compte tenu de leur expérience et du fait que ce sont les mêmes personnes qui gèrent cela depuis 18 ans. Monsieur SATOURI, nous avons compris. Nous allons en parler. Monsieur TRIGANCE vous avez une explication de vote.

EXPLICATION DE VOTE

M. TRIGANCE (S&R) – Madame la Présidente, je souhaite simplement vous rappeler que je vous ai récemment interpellée sur cette question. La pression que vous avez exercée sur le Département de la Seine-Saint-Denis concernant un dossier extrêmement concret montre bien ce qui vient d'être décrit dans vos méthodes pour régler un certain nombre de problèmes, notamment sur la question des subventions.

Nous pourrions aussi parler de la lutte contre le sida et de la politique de réduction des risques. Nous avons évoqué aussi Tête à Tête à Rosny. Nous voyons bien votre stratégie. Par un stratagème dont finalement nul n'est dupe, vous essayez de nous faire croire que ce qui est dit aux associations, c'est qu'il y aura de toute façon des réductions et qu'elles sont obligées d'aligner leurs demandes sur les réductions que vous leur imposez.

Mme la Présidente – Monsieur TRIGANCE, j'en profite pour vous féliciter pour votre entrée prochaine à l'Assemblée nationale. J'espère que cela ne nous privera pas de votre présence, toujours bienveillante et éclairée. Mais vous nous faites vraiment un faux procès au sujet des associations.

Il est vrai que nous avons baissé les subventions sur certains sujets, parce que nous avons baissé la ligne budgétaire. En l'occurrence sur cet appel à projets, les demandes ont été reçues et elles ont été satisfaites à hauteur du montant demandé. S'il y a d'autres besoins, nous relancerons des appels à projets. Le sujet est clos. Nous en avons suffisamment débattu. Il est déjà midi et vingt minutes.

Mme la Présidente – Avez-vous encore une explication de vote Monsieur LEGRAND ? Ici c'était sur l'amendement. Qui est pour l'amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n°2 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – Concernant le rapport CP16-540, Monsieur LEGRAND.

EXPLICATION DE VOTE

M. LEGRAND (FN) – Merci Madame la Présidente. Pour revenir sur votre propos, le Front National n'a bien évidemment aucun problème avec l'aide alimentaire, bien au contraire, mais nous avons des réserves quant à l'utilisation des fonds par un certain nombre d'associations qui œuvrent au profit des clandestins.

M. KARAM a lu sa fiche sur l'association Najma. Il faut quand même rappeler qu'au départ cette association a été créée à Asnières-sur-Seine pour gérer le financement de la mosquée de la ville. C'est dans un article du Parisien en 2011. Il explique très bien cela. Cette même association se présente sur le site internet de la mairie d'Asnières-sur-Seine comme une association multiculturelle. Nous avons donc des doutes sur le fait que le financement de la Région pour l'aide alimentaire profite bien à des citoyens français ou à des étrangers en situation régulière sur notre sol, c'est-à-dire à des gens qui ont des droits au titre de la loi. Nous pensons que cet argent servira à aider des clandestins, ce à quoi nous sommes fortement opposés.

Mme la Présidente – Bien Monsieur LEGRAND. Nous avons ici une vraie divergence, puisque je considère que l'aide alimentaire doit aller à tous ceux qui sont sur notre sol. Je le dis. Je mets aux voix le rapport CP16-540. Qui est pour ce rapport ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°16-540

POUR : LR, S&R, UDI, FN (sauf dossiers n° 16014723, 1601473 et 16014816), EELVA, CD, FdG, RCDE

CONTRE : FN (dossiers n° 16014723, 16014735 et 16014816)

ADOPTION

CP 16-562 : Chapitre 934 « Santé et action sociale », sous- fonction 42 « Action sociale », programme HP 42-003 (142 003) « Fonds régional de solidarité et soutien aux familles » - attribution de subventions dans le cadre des politiques régionales - appel à projets thématique 2016 - solidarité famille et enfants - accompagnement personnalisé pour des actions d'éducation et d'insertion sociale

*Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Le rapport CP16-562 est mis aux voix. Qui le vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°16-562

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

ABSTENTION : FN

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au rapport CP16-600. J'ai un amendement 3 Front de gauche.

CP 16-600 : Chapitre 934 « Santé et action sociale », sous- fonction 42 « Action sociale », programme HP 42-003 (142 003) « Fonds régional de solidarité et soutien aux familles » - soutien régional aux actions associatives pour les femmes en difficultés cinquième affectation pour 2016

*Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Amendement n°3 (FdG)

Mme MALAISÉ (FdG) – Il s'agit d'un amendement pour changer le gage. C'est dans l'appel à projets sur le fonds régional de solidarité de soutien aux familles, avec plusieurs projets détaillés.

La seule difficulté pour nous est que le gage n'étant pas suffisant sur cette ligne budgétaire, ces projets sont à nouveau gagés sur l'aide à la mutuelle des étudiants. Cette ligne budgétaire sur l'aide à la mutuelle des étudiants avait déjà été réduite de façon conséquente au budget 2016 sur plus d'un tiers de son enveloppe. Il nous semble donc totalement contre-productif d'opposer les différents publics aidés.

Si la Commission permanente ne vous intéresse pas, ne venez pas. C'est vraiment difficilement supportable. Je suis désolée.

Mme la Présidente – Je demande un peu de silence. Écoutons Céline MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – Cet amendement vise donc à gager de manière différente pour ne pas opposer les étudiants qui bénéficieraient d'une mutuelle et les projets présentés, notamment sur les questions des femmes.

Puis entre-temps, comme l'information met parfois du temps à venir, il est question du téléphone pour les femmes en grande détresse dans ce rapport. Nous nous posons une question. J'espère que vous avez une réponse. Nous ne finançons plus le téléphone grande détresse pour le 94, pour le 91 et pour le Département du 93. Est-ce parce que ces dispositifs de ces départements n'ont pas demandé de financement à la Région ? Ou bien est-ce une volonté politique de ne plus financer ces dispositifs sur ces trois départements ? C'est vraiment une demande d'explication complémentaire.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – J'apporterai tout de suite une réponse pour le téléphone "grand danger" : les financements se font au moment où ils sont demandés. Pour revenir à votre première question Madame MALAISÉ, il n'est bien évidemment pas question de financer des dispositifs en faveur des femmes en difficulté aux dépens du pouvoir d'achat des étudiants.

Madame MALAISÉ, je ne comprends pas que vous ayez à cœur d'opposer ces deux publics. Toutes les demandes d'aide à la mutuelle des étudiants ont été honorées cette année. La variation de consommation de cette ligne budgétaire, à l'instar des

exercices budgétaires précédents, dépend des demandes transmises par les mutuelles. Par ailleurs, la délibération 16-424 adoptée à la Commission permanente de septembre permet de conventionner pour une durée supplémentaire d'un an avec les mutuelles étudiantes LMDE et SMEREP. Cela permettra d'assurer la continuité de la couverture pour l'année universitaire 2016-2017 en attendant la refonte totale du dispositif d'aide à la complémentaire santé. Je vous demande donc de retirer votre amendement sinon j'en appellerai au rejet.

Mme la Présidente – Vous n'avez donc aucune inquiétude à avoir Madame MALAISÉ. Nous soutenons fortement le dispositif téléphone "grand danger". Nous avons même augmenté les budgets. Je vous l'annonce d'ailleurs en avant-première, nous voudrions que la grande cause de l'année 2017 soit la cause de la lutte contre les violences faites aux femmes, de manière très large. Madame MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – Mais est-ce que le 93, le 91 et le 94 ont déposé une demande ? Je considère que ces départements ont dû le faire, comme ils le faisaient à l'accoutumée. Pour l'instant il n'y a que trois départements.

M. KARAM – Madame MALAISÉ, ce n'est pas le Département, mais le tribunal de grande instance. Il y a toujours un décalé. Ce n'est pas la première fois. Quand le tribunal de grande instance aura déposé sa demande, ce sera rempli.

Mme MALAISÉ (FdG) – Je prends donc acte du fait qu'ils seront rapidement financés.

M. KARAM – Ils seront financés quand ils le demanderont.

Mme MALAISÉ (FdG) – Mais ils ont demandé, Monsieur KARAM.

Mme la Présidente – Il faut que nous voyions cela avec les ressorts des tribunaux. Nous allons prendre contact avec les Présidents. Nous allons demander à Frédéric PECHENARD de prendre la tâche des tribunaux pour que les Départements ne soient pas oubliés quand ils demandent à participer.

Cela doit se faire complètement en lien avec la justice puisqu'il s'agit de femmes qui sont en procédure ou dont les maris ou les compagnons sont incarcérés ou sous surveillance. Nous allons regarder cela avec les tribunaux, mais nous vous tiendrons au courant pour la prochaine CP. Sous ces réserves, l'amendement est-il retiré ?

Mme MALAISÉ (FdG) – L'amendement n'était pas lié à cette question du téléphone grand danger ou grande détresse. Je ne connais plus le terme. L'amendement était lié au gage. Il est donc maintenu, puisqu'il faut communiquer aussi sur la question de la mutuelle.

Mme la Présidente – Il est maintenu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

Vote de l'amendement n° 3 (FdG)

POUR : S&R, EELVA, FdG, RCDE

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

REJET

Mme la Présidente – Nous passons au rapport CP16-600. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est rejeté.

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°16-600

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG, RCDE

ADOPTION

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CIUNTU – Administration générale

ADDITIF

CP 16-656 : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil Régional », programme fonctionnement général du CR HP 021-020 - rapport donnant mandats spéciaux aux élus régionaux décembre 2016

*Commission de l'administration générale : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°16-656

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG, RCDE

ABSTENTION : FN

ADOPTION

VOTE DE TOUS LES RAPPORTS N'AYANT PAS ÉTÉ APPELÉS ET RELEVANT DE LA PROCÉDURE DE VOTE GLOBAL

Mme la Présidente – Je vous fais voter tous les autres dossiers. Qui est favorable à tous les autres dossiers ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Ils sont adoptés. Je vous remercie et je vous donne rendez-vous demain.

La séance est levée à 12h30.

ANNEXES

- ERRATUM & ADDITIF
- MOTION DE RENVOI
- MOTION DE REJET
- AMENDEMENTS
- AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

Secrétariat général

**Commission permanente
du mardi 13 décembre 2016**

ERRATUM

- **Erratum sur le rapport CP 16-657**

ADDITIF

- **Additif sur le rapport CP 16-656**

ERRATUM

L'erratum concerne la convention entre la Région Île-de-France et le Département de l'Essonne pour la mise en œuvre du Fonds Air-Bois sur ce territoire (figurant en annexe 1 à la délibération).

- Suite à une erreur matérielle dans un document de l'ADEME dont le contenu était erroné ; il convient de modifier en page 13 (article 3 de la convention) le montant indiqué concernant la participation de l'ADEME au fonds air-bois sur le territoire de l'Essonne.
Cette participation s'élève à **1 089 629 €** et non à 1 088 500 € comme initialement indiqué.

- Il convient également de corriger l'article 6.2.1 de cette même convention, dernier paragraphe (p18).
Ainsi la phrase : « les sommes indument versées et restant à recouvrer par le débiteur »
est remplacée par « les sommes indument versées et restant à recouvrer par débiteur ».

COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2016

**RAPPORT N° CP 16-656
MANDATS SPECIAUX**

ADDITIF

Le tableau annexé à la délibération est complété.

(le tableau modifié est joint au présent additif)

TABLEAU CP DU 13 DECEMBRE 2016

MANDATS SPECIAUX PROPOSES AU VOTE DE LA COMMISSION PERMANENTE

NOM	PRENOM	PAYS	VILLE	OBJET	DATE DEPART	DATE RETOUR	DEPENSES SUPPLEMENTAIRES *						
							RELATIONS PUBLIQUES	MOYEN DE TRANSPORT	FRAIS TRANSP S/SITES	VISAS	VACCINS	DIVERS	
PECRESSE	Valérie	Royaume-Uni	Londres	Attractivité de l'île-de-France	11-janv	12-janv	x	x	x				x
CHARTIER	Jerôme	Royaume-Uni	Londres	Attractivité de l'île-de-France	11-janv	12-janv	x	x	x				x
DE LAVALETTE	Béatrice	Belgique	Bruxelles	Nouvelle organisation du travail dans le dialogue social. Rencontres avec des organisations syndicales et visites	02-févr	02-févr	x	x	x				
NASROU	Othman	Etats-Unis	Las Vegas	Salon CES	04-janv	07-janv	x	x	x				x
CHARTIER	Jerôme	Etats-Unis	Las Vegas, Memphis	Evaluation des structures économiques Franciliennes	04-janv	10-janv	x	x	x				x

* éventuellement au regard des conditions prévues à la délibération CR 04-16

COMMISSION PERMANENTE

DU

MARDI 13 DÉCEMBRE 2016



MOTION DE REJET

MOTION DE RENVOI

AMENDEMENTS

déposés par les groupes

Groupe Front national - IDF Bleu Marine

Conseil régional du 14.12.2016

Rapport n° CP 16-612

Financement de l'entrepreneuriat : soutien aux réseaux du financement de la création de TPE et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire.
Soutien au dispositif école régionale des projets.

MOTION DE REJET

Décide du rejet du rapport CP 16-612 en l'attente de l'annexion de toutes les conventions visées dans le projet de délibération

Exposé des motifs :

Ce rapport est en fait composé de plusieurs rapports très différents.

Aux articles 1 à 5 du projet de délibération, il est indiqué à chaque fois que la décision est prise dans le cadre de conventions adoptées antérieurement :

Les conventions adoptées avec l'ensemble des structures de prêt d'honneur suite à la commission permanente du 30/05/2013, de même pour le réseau initiative France.

En ce qui concerne l'article 1, il est ajouté que la décision se réfère à des amendements à la convention prise par les CP 16 043 du 22/01/2016 et 16. 462 le 21/09/2016.

En ce qui concerne le réseau Initiative France à l'article 2, il est visé l'amendement à la convention par la CP 16. 043 du 22/01/2016.

À l'article 4 soutien à l'ADIE, il est visé la convention 14.126 du 30 juin janvier 2014.

À l'article 4, soutien à l'AFILE 77, il est visé la délibération CP 14.126 du 30/06/2014.

À l'article 5, soutien au réseau France active Île-de-France, il est visé la délibération CP 14.475 du 18/06/2014.

Or aucune de ces délibérations ne sont jointes en annexe au rapport.

Ces absences violent le droit d'amender des élus qui doivent, à l'occasion de leurs décisions, pouvoir amender ces annexes que sont ces conventions. Le fait qu'elles ne soient pas jointes interdit les amendements.

Dans ces conditions, et tant que les conventions susvisés ne sont pas jointes, le rapport 16. 612 est rejeté.



Wallerand de Saint Just

Commission permanente du 13 décembre 2016

Rapport n° CP 16-660

**Dispositif de sauvegarde des commerces de proximité en milieu rural : Deuxième affectation 2016
Fonds d'urgence à destination des communes franciliennes et de leurs groupements touchés par les
inondations de fin mai début juin 2016 : Quatrième affectation 2016**

MOTION DE RENVOI

Exposé des motifs :

L'aide aux commerces de proximité a pour objectif de sauvegarder le commerce et l'artisanat de proximité dans les territoires ruraux, en favorisant le maintien, la création, ou reprise d'entreprises. Les bénéficiaires doivent remplir des critères d'éligibilité : -être dans une commune de moins de 10 000 habitants et prioritairement moins de 5000 habitants -ou d'un EPCI rural.

Ors la commune de Nemours fait état lors du dernier recensement 2013 de 12824 habitants. Quant au nombre d'habitants de son EPCI cela représente près de 26 000 habitants. Elle ne rentre donc pas dans les critères de l'aide à la ruralité telle que nous l'avons voté qui est pour les communes de moins de 10 000 habitants et prioritairement moins de 5000 habitants.

Nemours doit pouvoir bénéficier des aides régionales mais au titre d'un dispositif vraiment pertinent. Pour le Front National il est d'une part essentiel de garantir les aides du conseil Régional en faveur des très petites communes et centre-bourg qui ont besoin de se revitaliser. Nemours rentre de façon pertinente dans le cadre du fonds d'urgence suite aux intempéries du printemps derniers puisque Nemours a subi une crue historique du Loing.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just



Conseil régional

Commission Permanente du 13 décembre 2016

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés
 Groupe Front de Gauche, Parti communiste français, Parti de gauche, Ensemble et République & socialisme
 Groupe Radical Citoyen Démocrate Ecologiste et apparentés
 Groupe Socialiste & Republicains

Rapport CP 16-654

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS :

- POLITIQUE DE PREVENTION ET DE VALORISATION DES DECHETS –
 4EME AFFECTATION 2016
 PLANIFICATION REGIONALE « DECHETS ET ECONOMIE
 CIRCULAIRE »
- PROPOSITION DE COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
 - AFFECTATION POUR DES MISSIONS D'ASSISTANCES

AMENDEMENT

L'annexe 3 de la délibération est modifiée en son premier point sur les représentants Région :

- 16 Conseillers Régionaux désignés ~~par arrêté de la Présidente du Conseil Régional~~; à la proportionnelle des groupes politiques

Exposé des motifs :

La désignation des représentants des groupes politiques devrait se faire préférentiellement en fonction des résultats électoraux et en respect des choix des groupes.

C'est le sens de cet amendement.

Mounir SAÏOURI

Céline MALAISÉ

Eddie AÏT

Carlos DA SILVA

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

Commission permanente
13 décembre 2016

Rapport CP 16-540
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES POLITIQUES REGIONALE
Appel à projets thématique 2016 – Soutien à l'aide alimentaire en Ile-de-France
5e affectation pour 2016

AMENDEMENT

A l'annexe 2 de la délibération, les fiches projet suivantes sont abondées des sommes suivantes :

- 43 000 € pour le dossier n° 16014467 porté par L'Armée du Salut
- 20 000 € pour le dossier n° 16014741 porté par la Croix rouge française
- 20 000 € pour le dossier n° 16014715 porté par le Secours Catholique
- 25 868 € pour le dossier n° 16014401 porté par la Banque Alimentaire de Paris

L'autorisation d'engagement affectée à l'article 1 est augmentée en conséquence.

EXPOSE DES MOTIFS

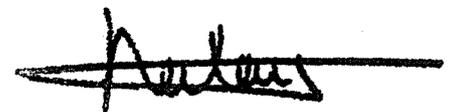
Dans un contexte de crise sociale avérée et d'augmentation de la pauvreté, tous les pouvoirs publics doivent agir en soutenant les associations œuvrant pour les populations les plus en difficulté.

Est-il nécessaire de rappeler le diagnostic du Schéma régional des formations sanitaires et sociales (CR 225-16, page 12) qui établit une persistance des fortes inégalités : le chômage et la pauvreté ne cessent d'augmenter. Et d'ajouter que « Tous ces indicateurs présentent autant d'évolutions structurantes à la hausse qui permettent d'expliquer l'augmentation correspondante des besoins des populations et des emplois dans les métiers sanitaires et sociaux ».

L'exécutif régional était bien représenté lors du lancement de la campagne hivernale des Restos du cœur et c'était nécessaire et juste. Il faut maintenant que la région s'engage fortement auprès de toutes les associations d'aide alimentaire ou tout du moins maintienne le niveau de soutien de l'année précédente.

S'il est important d'ouvrir le soutien régional à de nouvelles structures, il est tout aussi essentiel de continuer à aider les structures qui travaillent historiquement avec les publics les plus précaires et en situation de pauvreté et en ont acquis un véritable savoir-faire.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe Front de gauche veut maintenir le niveau de l'aide régionale aux associations ci-dessus nommées.



Céline MALAISÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

Commission permanente
13 décembre 2016

Rapport CP 16-600
SOUTIEN REGIONAL AUX ACTIONS ASSOCIATIVES
POUR LES FEMMES EN DIFFICULTES - 5^e AFFECTATION POUR 2016

AMENDEMENT

Les premiers alinéas de l'article 1 sont ainsi rédigés :

« Décide de participer, au titre du chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », Programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire » action 14200304 « Fonds régional de solidarité et soutien aux familles » au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 609 349,00 € au titre du budget 2016.

Les autorisations d'engagement disponibles sur le l'action 14200304 « Fonds régional de solidarité et soutien aux familles » - programme HP 42 003 (142 003) – code fonctionnel 42 « Action Sociale » du chapitre 934 « Santé et action sociale » étant insuffisantes pour assurer les affectations du présent rapport, il a été procédé au transfert d'un montant de 343 943 € d'autorisations d'engagement disponibles sur le chapitre 02 « Administration générale », sous-fonction 0202 « Autres moyens généraux », code fonctionnel HP0202-003 « Communication institutionnelle », du budget 2016. »

EXPOSE DES MOTIFS :

Le groupe Front de gauche considère que l'enveloppe « aide à la mutuelle des étudiants » n'a pas à être réduite compte tenu des besoins des étudiants. Il est inconséquent de financer les dispositifs en faveur des femmes en difficultés au dépend du pouvoir d'achat des étudiants qui ne cessent de se dégrader.

En nette baisse par rapport au budget 2015 (baisse de plus d'un tiers de son enveloppe), l'exécutif actuel doit tout mettre en œuvre afin que cette enveloppe qui répond à un véritable besoin soit intégralement consommée. Cette logique opposant les publics soutenus par des dispositifs régionaux doit être récusée et abandonnée.

C'est la raison pour laquelle, le groupe Front de gauche souhaite changer le gage pour sécuriser l'enveloppe de « l'aide à la mutuelle des étudiants ».



Céline MALAISÉ

COMMISSION PERMANENTE
DU 13 décembre 2016**RAPPORT CP 16-616
FAVORISER L'ACCÈS AU FINANCEMENT EN FONDS PROPRES DES TPE-PME
FRANCILIENNES :****- SOUTIEN AUX RÉSEAUX FRANCILIENS DE BUSINESS ANGELS - MISE EN ŒUVRE DU
FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES DANS LES QUARTIERS****Amendement**

L'article 2 : « Création du fonds d'investissement pour les activités économiques dans les quartiers » est supprimé.

Exposé des motifs

Afin de mettre en oeuvre un fonds d'investissement pour les activités économiques dans les quartiers, la Région a sélectionné la société de gestion IMPACT Partenaires qui, selon le présent rapport, « apparaît comme le meilleur candidat permettant de garantir la réalisation de l'objectif régional de redynamisation des quartiers prioritaires ».

Si l'on ne peut douter que ce candidat réponde bien aux objectifs de l'exécutif régional, ce sont en revanche les cadres posés par ce dernier pour aboutir à une telle sélection qui posent question :

Ce fonds repose, selon les termes du rapport, « sur un partenariat avec quinze franchiseurs, enseignes d'envergure nationale intervenant sur des secteurs d'activités complémentaires, sélectionnés selon le taux de pérennité des franchisés (CARREFOUR, SPEEDY, BURGER KING, COURTEPAILLE, MOVING, PIZZA HUT, PHARMACTIV, MAIL BOXES, TABLAPIZZA, COLUMBUS CAFE & CO, RAPID'FLORE, 5ASEC, ELEPHANT BLEU, FABIO SALSA, STOCKER SEUL) ».

Ce projet a pour « ambition de créer le "premier Social Impact Bond français" qui lie la rémunération de la société de gestion à sa performance sociale, déterminée par l'atteinte d'objectifs sociaux et économiques au travers des investissements réalisés par le fonds dans les entreprises ».

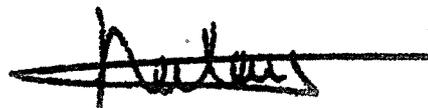
Outre que plusieurs des partenaires du fonds mentionnés ci-dessus sont davantage réputés pour leur recours intensif à l'emploi précaire, voire pour leur non respect du droit du travail que pour leur engagement contre les inégalités sociales dans les quartiers, le principe même du Social Impact Bond pose problème.

Il s'agit en effet, par ces « investissements à impact social » de déléguer le financement d'actions sociales à des structures financières privées, qui fixent aux structures menant ces actions les objectifs de résultats sur lesquels elles se rémunèrent. Ce qui revient dès lors à imposer des critères de rentabilité dans le cadre d'actions de lutte contre les inégalités sociales, où ces critères n'ont précisément rien à faire.

C'est en d'autres termes le principe du Partenariat Public-Privé qui se voit transposé dans ce domaine.

Les Social Impact Bonds ont été sévèrement critiqués ces dernières années dans les pays anglo-saxons puis en France, par les associations du secteur social qui dénoncent cette introduction de logiques financières dans leur champ d'action.

Pour ces raisons, il n'est donc pas souhaitable que notre collectivité s'engage dans de tels dispositifs.



Céline MALAISE

**COMMISSION PERMANENTE
DU 13 décembre 2016****RAPPORT CP 16-612
FINANCEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT :****SOUTIEN AUX RESEAUX DU FINANCEMENT DE LA CREATION DE TPE ET D'ENTREPRISES
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE****SOUTIEN AU DISPOSITIF ECOLE REGIONALE DES PROJETS****Amendement**

L'article 6 de la délibération est modifié ainsi :

« Soutien à l'URSCOP :

Décide, dans le cadre de la convention annexée à la présente délibération, de soutenir l'URSCOP pour ses actions de promotion et de sensibilisation au statut coopératif et d'accompagnement à la création, reprise ou transmission de sociétés sous forme de SCOP ou de SCIC, par l'attribution d'une subvention de **250 000 €**.

Affecte une autorisation d'engagement de **250 000 €** prélevée sur le chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme 91003 « économie sociale et solidaire », action 19100301 « Soutien à l'économie sociale et solidaire », du budget 2016.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature de la convention jointe en annexe.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter du 1^{er} janvier 2016, par dérogation à l'article 29 du règlement budgétaire et financier. »

Les montants inscrits en annexe à la délibération sont modifiés en conséquence.

Exposé des motifs

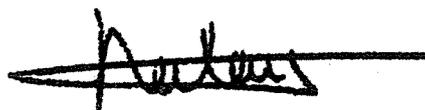
Le présent rapport propose d'apporter un soutien régional à l'URSCOP, à hauteur de 150 000 €, à la fois dans ses missions de promotion et de sensibilisation du statut coopératif et dans ses actions d'accompagnement à la création, reprise et transmission de sociétés sous forme de coopérative.

Dans ce cadre, 120 000€ sont ici prévus spécifiquement pour la création, la reprise ou la transmission en SCOP, pour une trentaine de projets envisagés.

Sans aucun doute, la Région doit être plus proactive dans son soutien aux SCOP, qui représentent un modèle d'entreprises porteur de fortes valeurs sociales.

Cette action de la Région pourrait notamment être optimisée en sollicitant davantage de projets de SCOP, par un travail partenarial renforcé avec l'URSCOP et avec l'État via la DIRECCTE, consistant à mieux identifier en amont les entreprises susceptibles de faire l'objet d'une reprise en SCOP.

Dans cet objectif, il est donc ici proposé de renforcer l'engagement financier de la Région en faveur de l'URSCOP à hauteur de 250 000€, dans l'objectif minimal d'une cinquantaine d'entreprises soutenues.



Céline MALAISE

CP de décembre 2016

Rapport CP 16-612

**Financement de l'entrepreneuriat : soutien aux réseaux du financement de la création de TPE et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire.
Soutien au dispositif école régionale des projets.**

AMENDEMENT

A l'article 2 grand C 8e alinéa de la convention de partenariat entre la région et l'URSCOP, il est ajouté au 2e paragraphe ceci : *ce rapport d'activité annuel donne un rapport d'activité annuel qui est porté à la connaissance de la commission permanente, donnant le chiffre du nombre des salariés employés par les sociétés coopératives et participatives et par les sociétés coopératives d'intérêt collectif membres de l'Union Régionale des sociétés coopératives participatives d'Île de France, au début de l'année considérée ainsi que le chiffre de ces mêmes emplois à la fin de l'année ».*

Exposé des motifs :

Le conseil régional d'Île-de-France entend contribuer de la façon la plus énergique et la plus volontaire possible, à la création d'emplois en Île-de-France, au moins au maintien des emplois existants.

Le conseil régional entend aussi contrôler étroitement la bonne utilisation de l'argent public.

Dans ces conditions, il est nécessaire d'apporter des précisions à la convention de partenariat entre la région et l'URSCOP, page 147 du rapport.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Commission Permanente du 13 décembre 2016

Rapport CP 16-616

SOUTIEN AUX RESEAUX FRANCILIENS DE BUSINESS ANGELS

AMENDEMENT 1

A l'article 2.3 de la convention type de soutien aux réseaux de business angels, il est ajouté un dernier paragraphe rédigé ceci : « *Le bénéficiaire adresse à la Région un rapport d'activité annuel qui est porté à la connaissance de la commission permanente donnant le chiffre du nombre de salariés employés par les porteurs de projets aidés par le bénéficiaire, au début de l'année considérée ainsi que le chiffre de ces mêmes emplois à la fin de l'année* ».

Exposé des motifs :

Le conseil régional d'Île-de-France entend contribuer de la façon la plus énergique et la plus volontaire possible, à la création d'emplois en Île-de-France, au moins au maintien des emplois existants.

Le conseil régional entend aussi contrôler étroitement la bonne utilisation de l'argent public.

Dans ces conditions, il est nécessaire d'apporter des précisions à la convention type de soutien aux réseaux de business angels, page 47 du rapport.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

CP de décembre 2016

Rapport CP 16-616

FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES DANS LES QUARTIERS

AMENDEMENT 2

A l'article 8 du règlement d'intervention du fonds d'investissement pour les activités économiques dans les quartiers, page 7, , il est ajouté un dernier paragraphe rédigé ceci : « *Le Fonds professionnel de capital investissement adresse à la Région un rapport d'activité annuel qui est porté à la connaissance de la commission permanente, donnant le chiffre du nombre de salariés employés par les entreprises dans lesquelles le fonds a investi, au début de l'année considérée ainsi que le chiffre de ces mêmes emplois à la fin de l'année* ».

Exposé des motifs :

Le conseil régional d'Île-de-France entend contribuer de la façon la plus énergique et la plus volontaire possible, à la création d'emplois en Île-de-France, au moins au maintien des emplois existants.

Le conseil régional entend aussi contrôler étroitement la bonne utilisation de l'argent public.

Dans ces conditions, il est nécessaire d'apporter des précisions au règlement d'intervention du fonds d'investissement pour les activités économiques dans les quartiers

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Commission permanente du 13 décembre 2016

Rapport n° CP-16-657

Mise en œuvre du plan « changeons d'air en Ile-de-France

Adoption du dispositif « Fonds Air-Bois »

Soutien au déploiement du « LAB-AIR »

AMENDEMENT 1

Un 5 ème alinéa est ajouté l'Axe 1 de l'Article 5.3 de la Convention.

« -actions de communication, d'information et de sensibilisation sur la pollution des briquettes de lignite. »

Exposé des motifs :

Les combustibles de chauffage présentés actuellement dans les magasins de bricolage des grandes enseignes installées en Ile-de-France sont particulièrement variés. On peut y acheter notamment, par palettes entières, des briquettes de lignite.

Or, la lignite est une roche de la famille des charbons c'est-à-dire une énergie fossile qui émet le plus de gaz à effet de serre par unité d'énergie dégagée que les autres combustibles : Lignite 3,225 co2/tonne ; Charbon 2,58, Pétrole 2,30 ; Gaz naturel 1,50. Source Greenpeace.org

A quoi sert de financer comme le préconise le rapport les particuliers pour changer leur appareil de chauffage ancien contre un appareil moins polluant si les particuliers continuent à faire brûler des combustibles hautement polluants. Nous devons absolument informer les particuliers et les professionnels de la vente bois-bricolage sur la dangerosité de ces briquettes de lignite et sensibiliser les franciliens pour empêcher la consommation de ce type de combustible dans les foyers franciliens.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Commission permanente du 13 décembre 2016

Rapport n° CP 16-657

Mise en œuvre du plan « changeons d'air en Ile-de-France

Adoption du dispositif « Fonds Air-Bois »

Soutien au déploiement du « LAB-AIR »

AMENDEMENT 2

Un 6 ème alinéa est ajouté à l'Axe 1 de l'Article 5.3 de de la Convention.

« -Une action de communication, d'information et de sensibilisation et d'encouragement en faveur des bûches de bois compressés et densifiés. »

Exposé des motifs :

Les bûches de bois compressés et densifiés ont été fabriquées avec des résidus non traités de produits de scieries ou de l'industrie du bois (sciures, copeaux). Ces résidus sont agglomérés par un système de chaleur qui permet le collage et le compactage de la sciure.

Comme le souligne l'ADEME, Le bois densifié est « écologique ». Les bûches compressées sont exclusivement constituées de bois, une ressource renouvelable, et aucun additif n'entre dans leur composition. Lors de leur combustion, elles émettent 5 à 10 fois moins de CO₂ que les énergies fossiles comme le fioul ou le gaz. De plus, comme elles sont fabriquées à partir de résidus, elles participent à la valorisation des déchets. Enfin, leurs émissions de particules sont peu élevées.

Notre groupe est favorable à ce type de combustion qui favorise le développement durable de nos forêts

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Commission Permanente du 13 décembre 2016

CP 16-540Appel à projets thématique 2016 - Soutien à l'aide alimentaireCinquième affectation pour 2016**AMENDEMENT**

Les fiches projets en annexe 2 (visée à l'article 1 de la délibération), n° 16014723, 16014735, 16014816 sont supprimées.

L'alinéa 1 de l'article 1, Dispositif en faveur des personnes en situation précaire – Fonctionnement, est modifié comme suit :

« Décide de participer, au titre du programme « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », au financement des projets en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de ~~742 556,00 €~~ **643 132 euros** au titre du budget 2016. »

Exposé des motifs :

Vous passez d'un montant de ~~742 556,00 euros~~ à **643 132,00 euros** car vous devez supprimer les subventions accordées à trois associations. A savoir, les associations REVIVRE, DONS SOLIDAIRES, et NAJMA.

Ces associations participent à l'accueil des migrants, à la construction de camps de migrants, et une de ces associations prône le multiculturalisme. Nous considérons qu'une société multiculturelle est une société multi-confliktuelle.

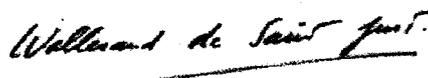
Et Valérie Pécresse a déclaré que les clandestins n'ont pas leur place dans la République.

Madame Pécresse est décidément en contradiction totale avec ses paroles. En effet, elle a déclaré dans une interview sur BFMTV, le 6 novembre 2016 : « Il y a beaucoup de migrants économiques et là, c'est une question de souveraineté, nous avons le droit de les refuser. Aujourd'hui, les places d'hébergement sont saturées par des déboutés du droit d'asile et par des clandestins. Ceux-ci n'ont pas leur place dans la République, ils sont dans l'illégalité. La république, c'est le respect de la loi, c'est le renvoi des clandestins chez eux... ». Donc, traduction : pas de produits de nécessité pour les clandestins.

Par conséquent, si vous vous êtes cohérente, vous ne pouvez pas subventionner les dites associations car elles participent à l'accueil des clandestins.

Mais nous le savons tous, la politique immigrationniste est une politique de l'Union européenne.

L'Union européenne décide, Madame Pécresse exécute.



Wallerand de Saint Just



Conseil régional

Commission permanente du 13 décembre 2016

Groupe Socialiste & Républicain

Rapport CP 16-612
FAVORISER L'ACCÈS AU FINANCEMENT EN FONDS PROPRES DES TPE-PME
FRANCILIENNES : - SOUTIEN AUX RÉSEAUX FRANCILIENS DE BUSINESS ANGELS -
MISE EN ŒUVRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES ACTIVITES
ECONOMIQUES DANS LES QUARTIERS

AMENDEMENT

Un article additionnel est créé, rédigé comme suit :

Article 4 : soutien aux Groupements de créateurs

Consciente du potentiel de création d'activité économique dans les quartiers Politique de la Ville, la Région renouvellera dès 2017 son soutien au réseau des Groupements de créateurs en axant sur le développement de structures de l'économie sociale et solidaire.

Exposé des motifs :

L'activité marchande seule ne peut être un débouché satisfaisant pour la création d'emplois et d'entreprises dans les QPV. Aussi, en complément du fonds d'investissement, la Région peut intervenir dans ces quartiers par le biais des Groupements de créateurs auprès desquels les financements étaient suspendus en 2016.

Aussi, cet amendement permet de prévoir un financement régional de ces structures à l'efficacité reconnue dans le budget de l'année 2017.

Carlos Da Silva

Commission permanente du 13 décembre 2016

Groupe socialiste et républicain

Rapport CP 16-647

Déclinaison du dispositif « 100 000 stages pour les jeunes franciliens » dans le cadre de la politique régionale des transports

AMENDEMENT

L'article 1 est rédigé comme suit

« Approuve le projet de convention entre la Région et la RATP jointe en annexe 1 la délibération et autorise la Présidente du Conseil régional à la signer.

La Région veille dans son évaluation annuelle du dispositif que les 450 stagiaires recrutés par la RATP au titre du dispositif « 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens » s'ajoutent au volume des 1 500 stagiaires annuels de la RATP. »

Exposé des motifs :

Ce rapport fixe pour la RATP des objectifs ambitieux de recrutement de stagiaires franciliens. La convention annexée à la délibération engage la RATP à augmenter de 30% son volume de stagiaires accueillis chaque année. Comme l'indique la RATP sur son site internet, 1 500 stagiaires découvrent en effet chaque année les métiers de la RATP¹.

La Région doit donc veiller à ce que la RATP recrute 1 950 stagiaires au terme de cette convention afin que les stages prévus par cette convention s'ajoutent aux 1500 déjà existants et ne s'y substituent pas.

Carlos Da Silva



¹ Source : http://www.ratp.fr/fr/ratp/c_20805/stages/, consulté le 9 décembre 2016.

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

Le Règlement d'intervention pour la mise en œuvre de la stratégie régionale en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et humides, figurant en annexe n°1 à la délibération fait l'objet des modifications suivantes :

- Dans la partie « II. LES DISPOSITIFS D'AIDE », A. « PROTECTION, RESTAURATION ET VALORISATION DES MILIEUX AQUATIQUES, HUMIDES ET DES BERGES », 1. Nature des actions subventionnables (investissement), il est ajouté un dernier paragraphe, précisant : « Les actions visant spécifiquement la réduction du risque inondation relèvent du chapitre II C « Réduction de la vulnérabilité et maîtrise du risque d'inondation par débordement de fleuves et rivières de plaine ». »
- La partie C « REDUCTION DE LA VULNERABILITE ET MAITRISE DU RISQUE D'INONDATION PAR DEBORDEMENT DE FLEUVES ET RIVIERES DE PLAINE » est modifiée comme suit :

Ce dispositif vise à conforter la résilience de la région et à réduire la vulnérabilité face aux risques d'inondation, conformément aux recommandations du SDRIF.

Nature des actions subventionnables (investissement)

- Les diagnostics de vulnérabilité des bâtiments, aménagements, équipements publics situés en zone inondable accompagnés d'un programme d'actions et de travaux.
- Les actions de protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques, humides et berges visant spécifiquement la réduction du risque inondation.

Sont exclus des actions, tous travaux d'équipement et d'infrastructure (digues, barrages, murettes anti-crues...) de protection contre les inondations.

1. Critères d'éligibilité

Ces aides sont attribuées aux territoires franciliens concernés par le risque inondation, hors des territoires de la Métropole du Grand Paris.

Ces aides correspondent exclusivement à des dépenses d'investissement correspondant aux actions décrites au chapitre II C 1.

2. Modalités de financements : plafonds et taux de subvention

Le taux de subvention est plafonné à 40% maximum du montant hors taxe des dépenses subventionnables.

Le montant de la subvention est plafonné à 100 000 €.

EXPOSÉ DES MOTIFS :

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles (MAPTAM) confère aux métropoles la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L211-7 du Code de l'environnement.

Les champs d'intervention portent sur :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou ce plan d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines.

Par ailleurs, la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a repoussé au 1^{er} janvier 2018 la date butoir de l'exercice de cette nouvelle compétence obligatoire, mais en laissant la possibilité aux collectivités et établissements bénéficiaires la possibilité d'anticiper cette échéance.

Or au regard des inondations catastrophiques du printemps 2016 et de cette possibilité d'anticipation, la Métropole du Grand Paris envisage d'exercer cette compétence dès le 1^{er} janvier 2017.

Enfin, la Région n'ayant pas de compétence dans le domaine de l'eau, elle intervient dans le domaine des inondations uniquement au titre de ses compétences relatives à l'aménagement du territoire et à la biodiversité.

Il convient donc de préciser le règlement d'intervention qui entrera en vigueur à cette même date pour la mise en œuvre de la stratégie régionale en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et humides, sur deux points :

- **La Région accompagnera les actions de protection, restauration et valorisation des milieux aquatiques, humides et des berges visant spécifiquement la réduction du risque inondation en dehors des territoires de la Métropole du Grand Paris,**
- **La Région n'accompagnera pas les travaux d'équipement et d'infrastructure (digues, barrages, murettes anti-crues...) de protection contre les inondations.**